

# DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE

DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX  
VERS LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL  
« PONT-DE-CLAIX – L'ÉTOILE »

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)**  
DU 21 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE 2022

## SOMMAIRE DU DOSSIER

- **Pièce 1** – Présentation de la PPVE
- **Pièce 2** – Étude d'impact soumise à l'Autorité environnementale
- **Pièce 3** – Demande d'examen au cas par cas, et sa décision
- **Pièce 4** – Avis de l'Autorité environnementale et mémoire en réponse
- **Pièce 5** – Déclaration d'Intention, et son bilan
- **Pièce 6** – Dossier de concertation, et son bilan







# DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX VERS LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL « PONT-DE-CLAIX – L'ÉTOILE »

**CONCERTATION DU 1<sup>ER</sup> AU 26 FÉVRIER 2021**  
DOSSIER DE CONCERTATION



POUR EN SAVOIR PLUS  
ET CONTRIBUER EN LIGNE  
SCANNEZ CE QR CODE



# SOMMAIRE

- COMPRENDRE LE CONTEXTE  
PARTENARIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT  
LE PROJET // P.4
- POURQUOI DÉPLACER LA HALTE FERROVIAIRE  
VOYAGEURS DU PONT-DE-CLAIX ? // P.6
- OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ? // P.8
- LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES  
DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE  
VOYAGEURS // P.9
- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DU PROJET // P.12
- LE COÛT DU PROJET // P.14
- LE CALENDRIER // P.14
- LA CONCERTATION // P.15
- ANNEXE – DÉCISION PORTANT  
ORGANISATION DE LA CONCERTATION  
PRÉALABLE // P.16

# ÉDITO



Le déplacement de la halte ferroviaire de la commune du Pont-de-Claix vers le pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – L'Étoile » fait l'objet d'**une concertation à laquelle SNCF Gares & Connexions vous convie.**

Ce projet s'inscrit dans la volonté des acteurs territoriaux de renforcer les connexions entre le cœur de la Métropole Grenobloise et le sud de celle-ci. **L'arrivée du TER dans le PEM « Pont-de-Claix – L'Étoile »** viendra compléter une offre de transports déjà fournie (tramway, vélos, piétons, bus), répondant ainsi à l'un des objectifs du SRADDET de **« développer les transports collectifs, les services de mobilité et l'intermodalité de façon cohérente pour tous ».**

Le déplacement de la halte ferroviaire renforcera également le **caractère central du nouveau quartier des Minotiers.** Celui-ci accueille déjà le centre Flottibulle, le futur Centre des Sciences et prévoit **la construction de 2 000 logements** dans les 20 ans à venir. Le Pont-de-Claix tend bien à devenir à la fois la ville des familles et un pôle économique de la métropole. Le projet de déplacement de la halte ferroviaire cherche donc à proposer aux habitants la possibilité de **réaliser des déplacements rapides et faciles** en conciliant les usages de mobilités et en s'adaptant aux évolutions urbaines.

## **Philippe RICCI**

Directeur Territorial des Gares Centre Est Rhône Alpes  
(DTG CERA)  
SNCF Gares & Connexions



# COMPRENDRE LE CONTEXTE PARTENARIAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE PROJET

En 2014, l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans les projets urbains et de mobilités sur la zone d'aménagement dite « Flottibulle » ont signé un **protocole d'études partenariales**. Réunissant le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG – ex-SMTC), Grenoble-Alpes Métropole, la Ville du Pont-de-Claix, la Ville d'Échirolles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG), cette convention a notamment permis de garantir la **bonne articulation dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des projets portés sur le**

**secteur**. Ces différents projets urbains et de mobilités visent notamment l'émergence d'un **Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) appelé « Pont-de-Claix – l'Étoile »** regroupant tramway, bus, voitures, vélos et piétons.

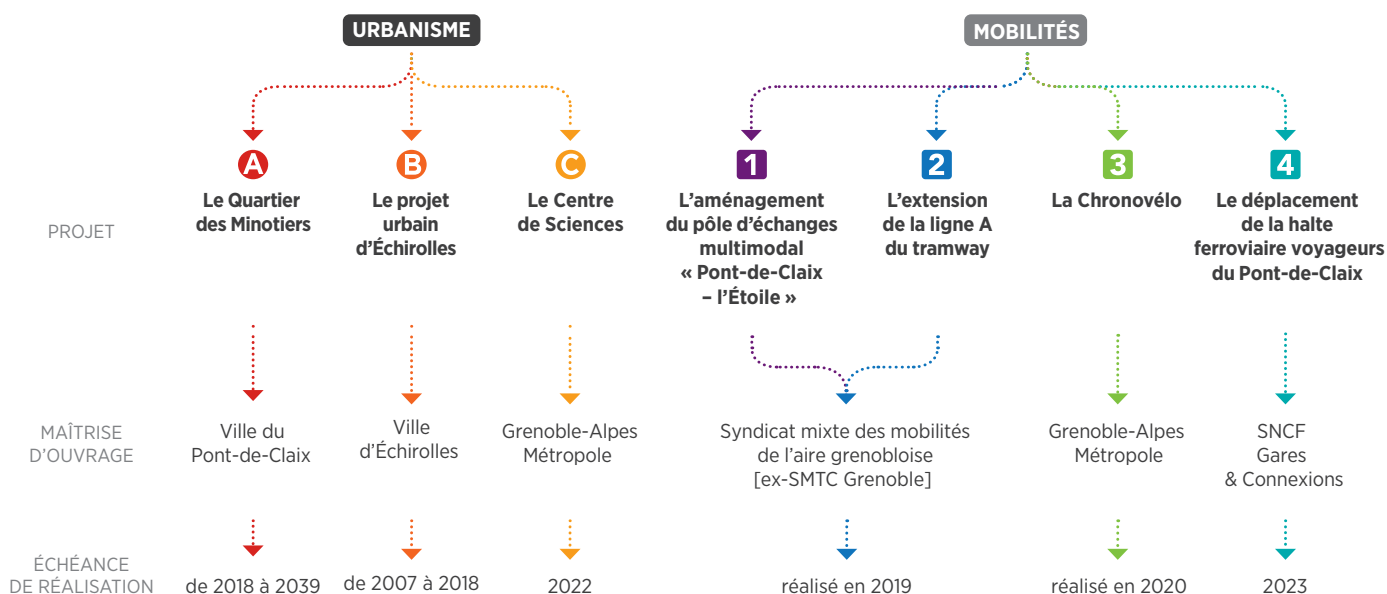
C'est ainsi que, dès l'origine, les partenaires ont exprimé la volonté de prendre en compte, dans la mise en œuvre de ce PEM, une halte ferroviaire pour les voyageurs. **C'est dans ce cadre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a confié à SNCF Réseau une étude de faisabilité technique du déplacement de la gare de Pont-de-Claix vers ce PEM.**

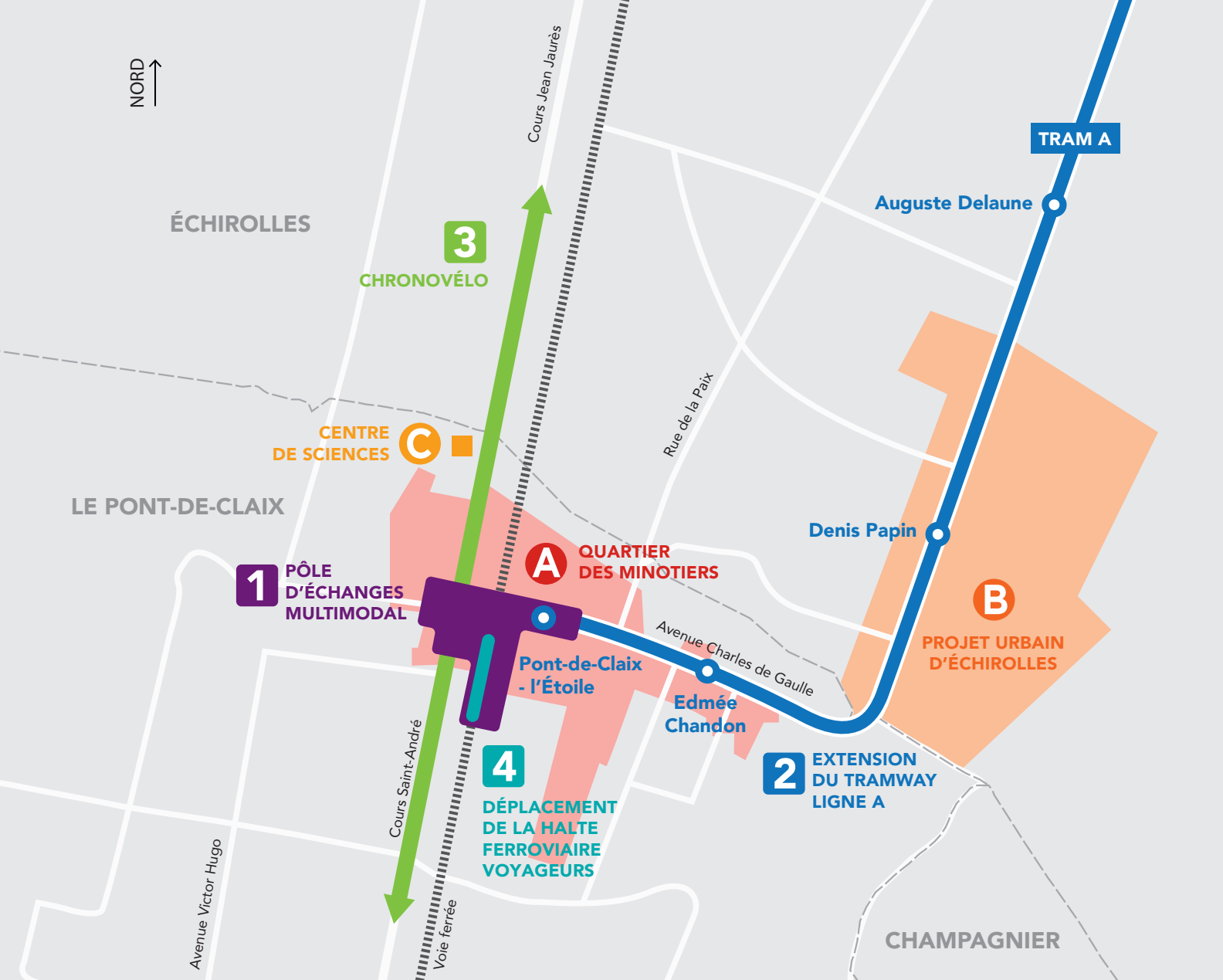
Aujourd'hui la majorité des projets portés sur le secteur sont en cours, voire achevés. **Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs constitue l'un des derniers maillons pour finaliser ce programme d'aménagements, porté collectivement.**

## FOCUS SUR : LE PORTAGE DU PROJET

Depuis la réorganisation du Groupe SNCF au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce projet fait l'objet d'un portage unique par SNCF Gares & Connexions.

## DÉCOUVREZ EN UN COUP D'ŒIL LE RÔLE DE CHACUN DES PARTENAIRES !





L'environnement des projets urbains et de mobilité sur le secteur

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PROJETS

- A LE QUARTIER DES MINOTIERS :**  
[www.pontdeclaix.fr/les-minotiers](http://www.pontdeclaix.fr/les-minotiers)
- B LE PROJET URBAIN D'ÉCHIROLLES :**  
[www.echirolles.fr/la-ville/projets-urbains/projet-village-sud](http://www.echirolles.fr/la-ville/projets-urbains/projet-village-sud)
- C LE CENTRE DE SCIENCES :**  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/790/104-le-centre-de-sciences-futur-phare-de-la-culture-scientifique.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/790/104-le-centre-de-sciences-futur-phare-de-la-culture-scientifique.htm)
- 1 LE PEM :**  
[www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm](http://www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm)
- 2 L'EXTENSION DU TRAMWAY LIGNE A :**  
[www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm](http://www.grenoble-alpesmetropole.fr/92-prolongement-ligne-a.htm)
- 3 LA CHRONOVÉLO «GRENOBLE CAPUCHE/ÉCHIROLLES/PONT-DE-CLAIX/JARRIE/VIZILLE» :**  
[www.grenoblealpesmetropole.fr/416-chronovelo.htm](http://www.grenoblealpesmetropole.fr/416-chronovelo.htm)
- 4 LE DÉPLACEMENT LA HALTE FERROVIAIRE :**  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

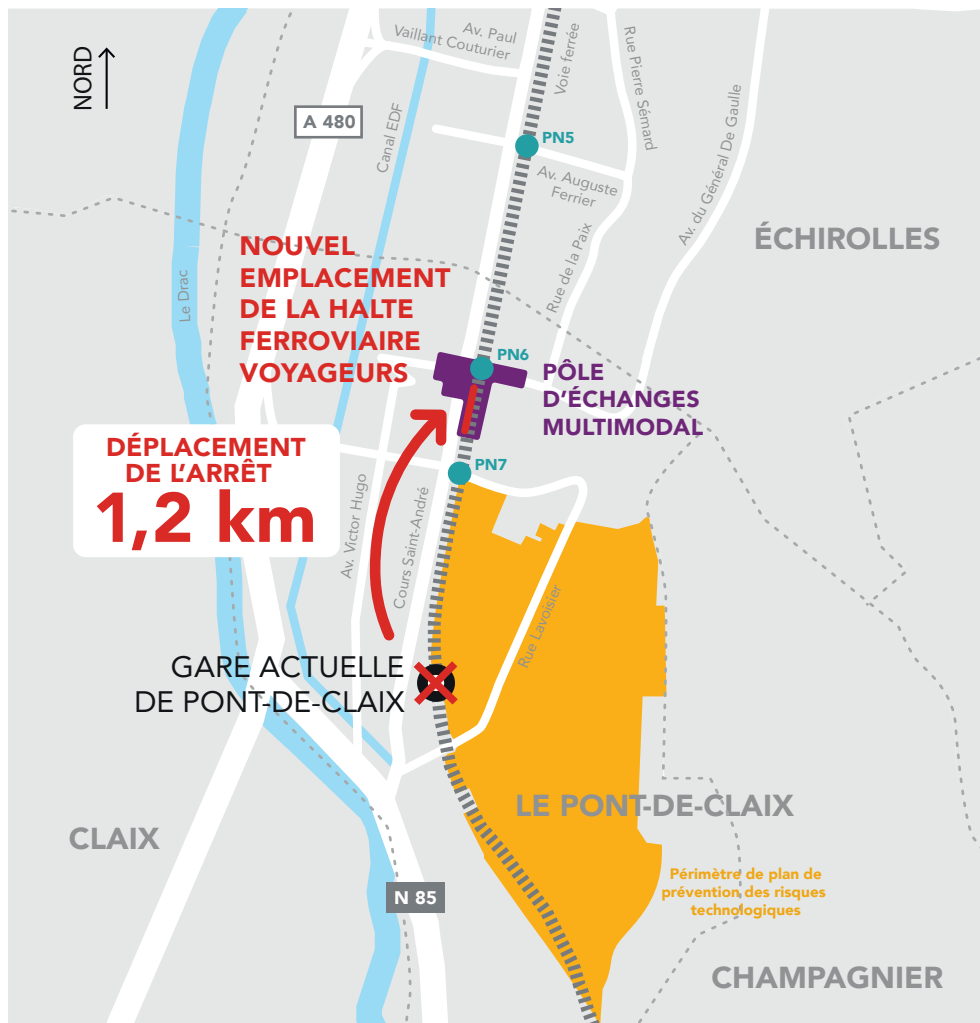
# POURQUOI DÉPLACER LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS DU PONT-DE-CLAIX ?

## DIAGNOSTIC ET OPPORTUNITÉ

Les partenaires institutionnels, dans le cadre du protocole d'études partenariales, ont souhaité donner une **ambition forte au nouveau pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – l'Étoile », avec une desserte pensée à l'échelle du grand sud de la métropole grenobloise.** C'est pourquoi, dès les premières réflexions sur le projet de PEM, il a été envisagé d'intégrer le mode ferroviaire, à la dimension multimodale de ce pôle.

Aujourd'hui, l'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, et est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun. Il a donc été retenu l'ambition d'un **déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare de Pont-de-Claix vers une nouvelle halte ferroviaire située au sein du nouveau PEM « Pont-de-Claix – l'Étoile », à environ 1,2 km au nord de la gare actuelle.** La nouvelle halte ferroviaire voyageurs, viendra ainsi en remplacement de l'actuelle gare voyageurs de Pont-de-Claix.

C'est dans le cadre de ce programme global d'aménagement du PEM « Pont-de-Claix – l'Étoile », situé à proximité du centre aquatique Flottibulle, que les partenaires ont souhaité associer SNCF pour étudier ce déplacement.



Localisations de l'actuelle gare de Pont-de-Claix et du nouvel emplacement de la halte ferroviaire voyageurs

## FOCUS SUR : LE DEVENIR DE L'ACTUELLE GARE DE PONT-DE-CLAIX

Si la gare actuelle ne recevra plus de voyageurs, elle restera tout de même nécessaire au trafic fret.

Ainsi, **l'ensemble des installations ferroviaires existantes seront conservées :**

- à la fois le bâtiment voyageurs ;
- mais aussi l'ensemble des voies pour garantir la bonne exploitation de l'axe Grenoble – Gap en permettant, en cas d'aléas d'exploitation, de gérer le trafic ferroviaire, tout en garantissant l'accès à la zone industrielle embranchée du Pont-de-Claix.



## UN OBJECTIF PRIORITAIRE : FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs du Pont-de-Claix vise un objectif principal : **renforcer les fonctionnalités du PEM de « Pont-de-Claix – L'Étoile »**. À terme, le nouveau positionnement de la halte ferroviaire contribuera à favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire à faciliter le passage d'un mode de transport à un autre. Le projet contribuera à acheminer les voyageurs au plus près de la zone d'échanges multimodale de « Pont-de-Claix – L'Étoile ». Le mode ferroviaire viendra alors compléter les modes de transport déjà présents sur le PEM :

- Tramway ;
- Bus urbains et interurbains ;
- Vélo ;
- Voitures individuelles ;
- Piétons.

### FOCUS SUR : LA DESSERTE FERROVIAIRE

**Ce déplacement de halte ferroviaire ne modifiera ni la desserte TER ni la capacité des trains.**

En effet, l'offre ferroviaire et le nombre de trains sont indépendants de la mise en œuvre du présent projet. À titre d'information, le trafic ferroviaire actuel s'établit entre 16 et 18 trains par jour, dont 2 trains de voyageurs (1 dans chaque sens) et 1 train de fret, par heure, en heure de pointe.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

**Le Pôle d'Échanges Multimodal « Pont-de-Claix – L'Étoile » s'inscrit à deux échelles :**

**À l'échelle locale :** les différentes composantes d'un PEM peuvent nécessiter l'intervention de plusieurs maîtres d'ouvrages. **Le SMMAG, autorité organisatrice des mobilités de l'aire grenobloise, assure le pilotage global de ce projet.** À ce titre, il assure la cohérence des différents aménagements afin de permettre la bonne insertion urbaine et le bon fonctionnement du PEM. SNCF Gares & Connexions travaille ainsi en étroite collaboration avec le SMMAG dans le cadre du projet de déplacement de la halte ferroviaire.

**À l'échelle métropolitaine :** les différentes autorités organisatrices des transports et de la mobilité du territoire grenoblois ont lancé en 2018 une **réflexion partenariale sur les perspectives de développement de l'étoile ferroviaire grenobloise (vers Lyon, Valence, Chambéry et Lus-la-Croix-Haute).**

Les études menées permettront de définir la programmation des investissements à mettre en œuvre au regard de l'augmentation de service envisagée, et plus particulièrement d'un service express métropolitain de type « RER ».



Vue aérienne du Pôle d'Échanges Multimodal « Pont-de-Claix – L'Étoile »

## LES INCIDENCES DU PROJET

Outre le fait de faciliter les déplacements des usagers des transports en commun grenoblois, il est à noter que le déplacement de la halte voyageurs aura deux incidences :

- +** Il permettra de sortir l'arrêt ferroviaire voyageurs du Plan de prévention du risque technologique (PPRT) de la plateforme chimique du Pont-de-Claix.
- ×** Il entraînera une modification des temps de fermeture des passages à niveau :
  - de l'avenue Auguste Ferrier (PN5), avec un allongement de sa durée de fermeture,
  - de l'avenue Charles de Gaulle (PN6) qui restera globalement stable,
  - et de la rue Lavoisier (PN7), avec une légère baisse de sa durée de fermeture.
 Cela pourrait donc avoir une incidence **sur les circulations routières dans le secteur.**

# OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

## LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

SNCF Réseau a mené une **étude préliminaire de déplacement** de la halte ferroviaire voyageurs dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de Flottibulle. Celle-ci a permis d'étudier en particulier les aménagements à envisager concernant le quai, les voies et les passages à niveau.

Cette étude préliminaire a porté sur :

- l'analyse des contraintes du site ;
- la faisabilité technique de l'opération ;
- l'élaboration de scénarios d'aménagement de la halte et de sécurisation des passages à niveau.

## UN PROJET DONT LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES SONT AUJOURD'HUI CONNUES

**Aujourd'hui, les études menées sur le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs ont permis de retenir les grandes caractéristiques de l'aménagement. Les études sont suffisamment avancées pour permettre le déroulement d'une concertation prévue aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.**

Le présent dossier de concertation présente l'ambition et les grandes caractéristiques du projet, mais aussi les points faisant plus particulièrement l'objet d'échanges.



La passerelle de franchissement des voies inaugurée en 2019



## POUR ALLER PLUS LOIN :

### La sécurisation du passage à niveau n°6 (PN6)

Les études préliminaires portant sur la sécurisation du PN6, en lien avec le projet d'extension de la ligne A du tramway, ont conduit les acteurs à décider de la mise en œuvre de **plusieurs aménagements pour reconfigurer et sécuriser le passage à niveau.**

Ces aménagements sont principalement constitués :

- **d'une passerelle piétonne, accessible aux personnes en situation de handicap,** au-dessus des voies permettant de relier, en toute sécurité, le terminus de la ligne A du tramway à l'est et l'Esplanade des mobilités à l'ouest ;
- **d'une clôture,** de part et d'autre de l'avenue Charles de Gaulle, pour orienter les piétons vers la passerelle, et ainsi éviter les traversées piétonnes du passage à niveau ;
- **d'une réduction de la largeur de la chaussée** de l'avenue Charles de Gaulle, pour empêcher les piétons d'utiliser les pistes cyclables pour traverser le passage à niveau.

**L'ensemble de ces aménagements a été réalisé dans le cadre du projet de tramway porté par le SMMAG.**

# LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS

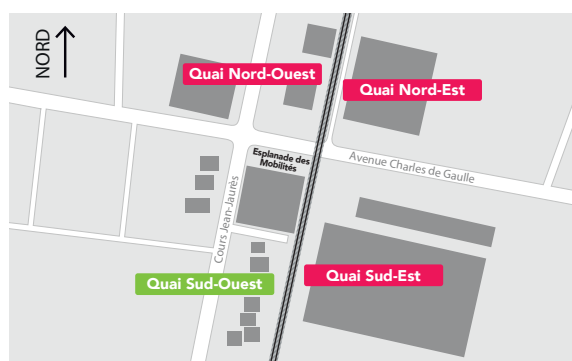
Il convient de rappeler que la ligne de Grenoble à Veynes est majoritairement constituée d'une voie unique. Des trains pouvant y circuler dans les deux sens et des zones de dépassement sont prévues à l'aide de « voies d'évitement », situées dans les gares. Contrairement à l'actuelle gare de Pont-de-Claix, bénéficiant de deux voies principales de circulation, et donc de deux quais, **le nouvel emplacement de la halte ferroviaire est situé sur une portion à voie unique. Ainsi le projet consiste en la création d'un quai unique servant à la fois aux voyageurs souhaitant aller en direction du nord (vers Grenoble) ou du sud (vers Veynes et au-delà).**

## UN POSITIONNEMENT À PROXIMITÉ DU PARC-RELAIS

### Le positionnement du futur quai

Les études préliminaires visant à étudier la faisabilité technique de l'opération ont principalement consisté à comparer les **différentes possibilités d'implantation du quai**.

Le choix de positionnement du quai résulte à la fois de l'ensemble des contraintes du site, des hypothèses d'aménagement retenues pour les projets alentour, et plus particulièrement des implantations **du terminus de la ligne de tramway et du parking de rabattement**.



Hypothèses de positionnement du quai

Nord-Ouest	Est
Présence d'une <b>station-essence</b> contraignant l'implantation d'une halte ferroviaire.	Présence de <b>canalisations de transport de matières dangereuses</b> , longeant la voie ferrée, par l'est, contraignant l'implantation d'ouvrage sur cette zone (bande enherbée).
<b>Sud-Ouest</b>	
Possibilité d'insertion facilitée par l'espace foncier disponible en bordure de voie ferrée.	

### La garantie d'une bonne insertion du quai dans son environnement

**SNCF Réseau a partagé les enjeux des différentes options d'insertion avec l'ensemble des partenaires. Il a été collectivement retenu qu'une insertion du quai au sud-ouest du passage à niveau représentait le meilleur compromis.**

Le SMMAG, pilote du projet de PEM, a pris en compte le futur positionnement de la nouvelle halte pour réaliser l'esplanade des mobilités et le parc-relais. La possibilité de créer un cheminement piétons le long du parc-relais pour l'accès au futur quai de la halte a été préservée. En fonction de l'implantation

fine de l'accès au quai et des cheminements piétons retenus, des adaptations légères du parc-relais pourront s'avérer nécessaires.

### Un positionnement au profit de l'intermodalité

Le positionnement de la halte ferroviaire à l'ouest facilitera **les cheminements piétons depuis et vers l'Esplanade des mobilités**, et donc vers les bus et le parc-relais. Le terminus du tramway situé à proximité sera accessible en toute sécurité par les usagers grâce à la passerelle au-dessus des voies.

## LE DIMENSIONNEMENT DU QUAI LATÉRAL UNIQUE DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE

La future halte voyageurs sera composée d'un **quai latéral unique situé à l'ouest de la voie ferrée existante**, dont les dimensions sont les suivantes :

- Longueur : **150 mètres** ;
- Hauteur : **0,55 mètre** ;
- Largeur : **2,50 mètres au minimum**.

Ces dimensions permettent une accessibilité aux personnes en situation de handicap, et sont compatibles avec l'ensemble des matériels roulants susceptibles de circuler sur cet axe.



Esplanade des mobilités du PEM « Pont-de-Claix – L'Étoile »

### POUR ALLER PLUS LOIN :

#### Comment est calculée la largeur d'un quai ferroviaire ?

La largeur d'un quai ferroviaire est déterminée selon deux principaux critères :

- la « zone à risque », qui est fonction de la vitesse de circulation des trains sur la voie : **0,90 mètre** (la ligne Grenoble – Veynes étant circulée à 90 km/h) ;
- la largeur de deux sens de circulation piétons (y compris les personnes en situation de handicap) : **1,60 mètres** (2 x 0,80 m chacune).

**Ainsi, la largeur du quai devra donc être au minimum de 2,50 mètres** (0,90 m + 1,60 m).

## LES ÉQUIPEMENTS DE LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS

À la différence d'une gare, une halte ferroviaire ne dispose pas d'un bâtiment voyageurs.

**Toutefois, plusieurs équipements sont proposés pour garantir la sécurité des flux, l'information aux voyageurs et leur assurer un confort d'attente.**

La future halte pourra notamment disposer de :

- deux **abris** répartis sur le quai ;
- quatre **bancs** répartis sur la longueur du quai ;
- une **bande d'éveil de vigilance** sur toute la longueur du quai ;
- un **candélabre** avec haut-parleur tous les 25 mètres ;
- un **panneau avec le nom de la halte** ;
- un **panneau d'indication** perpendiculaire en bout de quai pour le conducteur du train ;
- une **horloge** ;
- deux **poubelles** ;
- un ou plusieurs **écrans dynamiques multimodaux** affichant les prochains départs ;
- des **plans des réseaux de transport** ;
- un **distributeur de billets régionaux** (DBR) ;
- un **composteur/valideur**.



### VOTRE AVIS COMPTE !

En tant qu'usager du PEM ou habitant du territoire, SNCF Gares & Connexions sollicite tout particulièrement votre avis sur les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire. Pour votre confort de voyage au quotidien, partagez-nous vos avis !

## UN ACCÈS À LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS DEPUIS L'ESPLANADE DES MOBILITÉS

L'accès à la halte ferroviaire est aujourd'hui prévu depuis l'Esplanade des mobilités. Cette grande place, située au cœur du PEM, a été conçue pour relier l'ensemble des différentes composantes des mobilités, tout en répondant aux normes d'accessibilité.

Les principaux services proposés sont :

- une **passerelle piétonne, accessible aux personnes en situation de handicap**, permettant de franchir la plateforme ferroviaire entre le PEM et le terminus de la ligne A du tramway, équipée de deux ascenseurs de part et d'autre ;
- **deux écrans d'information voyageurs** : un côté PEM, l'autre côté terminus du tramway ;
- des **quais de bus réaménagés (A/R)** desservis par les lignes suivantes : Chronobus C2, Proximo 25, Express 3, Flexo 64, ainsi que les lignes interurbaines Transisère (Express3, 3000, 4100, 4101, 4110 et 4500) ;
- une **consigne à vélos** fermée de 100 places avec accès réservé aux abonnés ;
- **50 arceaux vélos** en libre-service extérieur abrités ;
- une **piste Chronovélo** de Grenoble à Vizilles avec bientôt une aire de service qui longera le PEM le long du cours Saint-André ;
- un **parc-relais** de 54 places avec une borne double de rechargement électrique ;
- un **parking** en stationnement libre de 19 places avec une borne double de rechargement électrique ;
- **deux places autopartage** ;

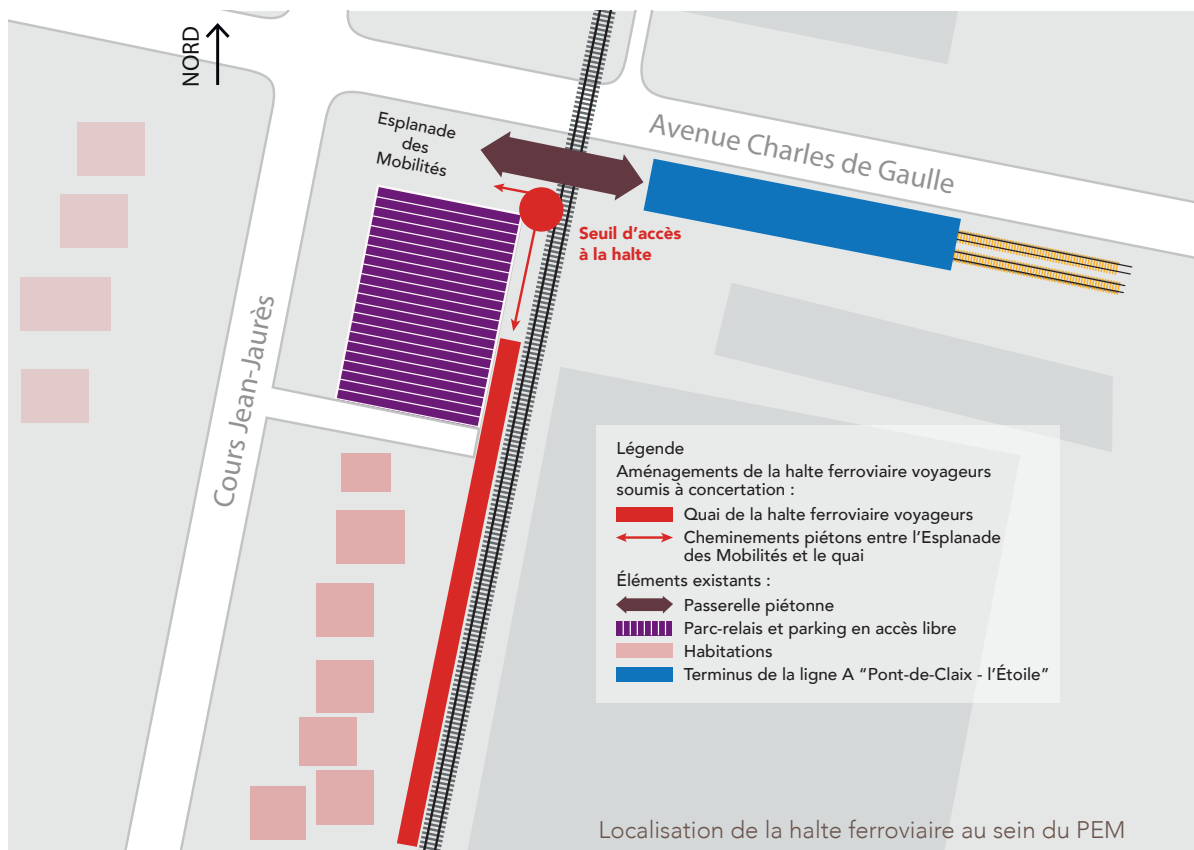
- **deux places dépose-minute / covoiturage** ;
- sur l'esplanade des mobilités, l'installation prochaine d'un **foodtruck** et d'un **espace colis**.

Le **seuil de la halte sera situé au plus près de la passerelle piétonne** pour faciliter le passage d'un mode à l'autre. **L'accès au quai se fera à travers un cheminement piéton d'environ 35 mètres** en longeant le parc-relais entre le seuil de la halte et le quai.

L'ensemble des aménagements ainsi réalisés (seuil de halte, cheminement et quai) sera accessible aux personnes en situation de handicap.

### VOTRE AVIS COMPTE !

En tant qu'usager du PEM ou habitant du territoire, SNCF Gares & Connexions sollicite tout particulièrement votre avis sur l'aménagement des accès à la halte ferroviaire. Accès depuis les arrêts de bus, le parking-relais ou la passerelle, cheminements piétons vers la halte... partagez-nous vos avis !



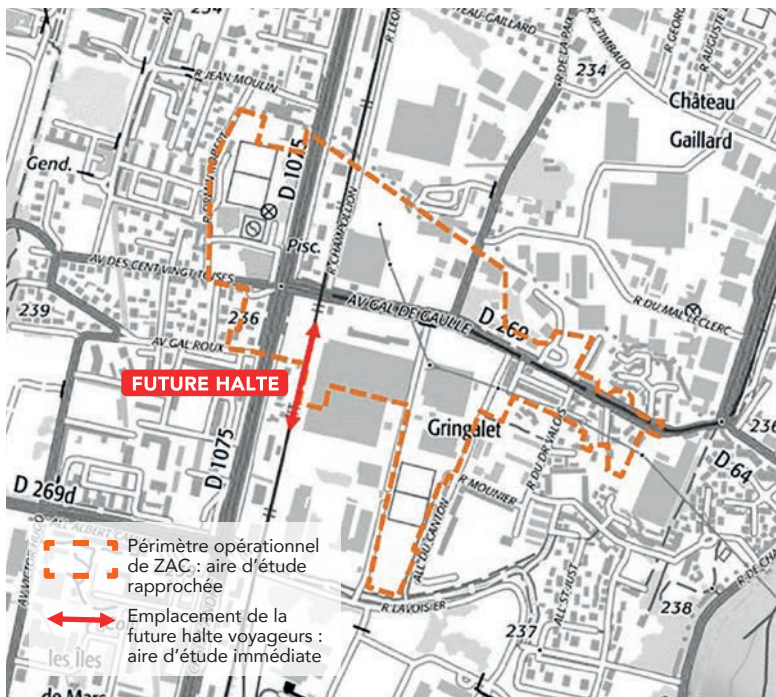
# L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément à la réglementation, **SNCF Gares & Connexions a adressé à l'Autorité environnementale une demande d'examen dite « au cas par cas »** pour la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. En réponse, l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (AE CEGEDD) a demandé à **SNCF Gares & Connexions de réaliser une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'environnement.**

L'évaluation environnementale du projet est en cours et considérera les conclusions de cette phase de concertation avant d'être finalisée. Elle porte sur une **mise à jour des données de l'environnement :**

- **De l'aire d'étude immédiate**, correspondant à l'emplacement de la halte ferroviaire voyageurs ;
- **Mais aussi de l'aire d'étude rapprochée**, c'est-à-dire le périmètre du quartier des Minotiers avec intégration des éléments issus du projet d'extension de la ligne A du tramway.



### Le cadre physique

Le **contexte géomorphologique de l'aire d'étude immédiate est considéré comme simple et totalement plat** impliquant des travaux de mise en œuvre de faible envergure. L'urbanisation à proximité a conduit à un mouvement conséquent des premières couches du sol, toutefois le **projet n'implique aucune fondation en profondeur et de ce fait aucune dénaturation des sols**. Le site n'est concerné par **aucun risque naturel majeur**.

Par ailleurs, le projet est non polluant et éloigné des zones sensibles, il **n'aura aucune incidence sur la qualité des eaux de surfaces**, même durant la période du chantier où des mesures seront prises pour éviter/prévenir toute pollution, même accidentelle. **La mise en œuvre de la halte ferroviaire voyageurs n'aura pas d'incidence sur la ressource en eau souterraine compte tenu de sa profondeur (> 10 mètres).**

Périmètres d'études



## L'environnement naturel

Les **aires d'étude présentent un faible intérêt pour la biodiversité**, le projet se situant en secteur déjà fortement urbanisé. **Aucune espèce d'intérêt patrimoniale n'a été inventoriée au droit du projet :**

- Concernant la faune, **la majorité des espèces identifiées sont dites anthropophiles, c'est-à-dire qu'elles s'accommodent de la présence de l'homme.** Parmi les espèces inventoriées, on identifie : le Lézard des murailles (espèces protégées), une vingtaine d'espèces d'oiseaux pour une grande partie protégée, cinq espèces de chauve-souris.
- Concernant la flore, **les habitats sont anthropisés et hautement perturbés.** Seule une espèce à enjeu au niveau régional a été inventoriée : l'Orchis pyramidal.



## Le contexte socio-économique

**Le projet s'inscrit dans un contexte urbain en plein renouvellement porté par le quartier des Minotiers. Il est par ailleurs compatible avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur** qui présente un certain nombre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont l'une vise à la bonne articulation du projet urbain en cours avec l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal dans lequel s'inscrit le projet de halte ferroviaire voyageurs.

La **localisation de la halte ferroviaire voyageurs** au sein du Pôle d'Échanges Multimodal de « Pont-de-Claix – l'Étoile » **pourrait rendre plus attractives les opérations en cours de réalisation et favoriser l'accessibilité des équipements alentour** (commerces, équipements sportifs, entreprises, logements...). **Le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs permettra de consolider l'attractivité Pôle d'Échanges Multimodal de « Pont-de-Claix – l'Étoile » et de favoriser le recours aux transports en commun à l'échelle du sud de la métropole grenobloise.**



## Le patrimoine et le paysage

**Le site d'accueil du projet ne présente pas d'enjeu patrimonial (monument ou site, classé ou inscrit par exemple) ou archéologique.**

**L'identité paysagère du Pont-de-Claix est décrite comme « ville à la montagne »** de par les points de vue dégagés en direction des massifs alentour. **Au vu de ses dimensions et de son intégration au site, la halte ferroviaire voyageurs ne viendra pas perturber les différentes lectures du paysage. Elle pourrait contribuer au renforcement de l'attractivité du nouveau lieu de vie** défini par le Pôle d'Échanges Multimodal.



Environnement actuel de la future implantation du quai

# LE COÛT DU PROJET

Le montant estimatif du projet est **de 4 à 5 millions d'euros HT**. Les études préliminaires et l'actuelle phase d'étude ont fait l'objet d'un financement partenarial de la part de **trois financeurs : l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grenoble-Alpes Métropole**.

Un nouveau conventionnement devra être défini ultérieurement, avec les partenaires, pour déterminer leur participation respective pour le financement des travaux.

## FOCUS SUR :

### L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LES CIRCULATIONS FERROVIAIRES

La desserte de l'actuelle gare de Pont-de-Claix sera maintenue pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la mise en service de la future halte ferroviaire. **La mise en place de la desserte se fera selon une logique de bascule de la gare actuelle vers la nouvelle halte, une fois celle-ci entièrement terminée.**

Dans la mesure du possible, les travaux seront mis en œuvre en parallèle d'autres opérations ferroviaires, afin de limiter les impacts sur les circulations. Ainsi, **la majeure partie des travaux se déroulera dans le cadre d'interruption temporaire de trafic, la nuit, n'ayant ainsi aucun effet sur la circulation des trains de voyageurs.**

# LE CALENDRIER

## LES TRAVAUX DE RÉALISATION DE LA HALTE FERROVIAIRE

Au stade actuel des **études, la durée des travaux de génie civil est estimée à 6 mois**, avec une mise en service de la halte ferroviaire à horizon 2023. Le phasage travaux est actuellement envisagé selon 4 principales étapes :

- **Étape 1 - travaux préparatoires (1 à 2 mois) :**  
adaptations des équipements ferroviaires, notamment vis-à-vis de l'implantation existante des artères de câbles et de la signalisation ferroviaire ;
- **Étape 2 - travaux sur la voie ferrée (1 mois),**  
avec le remplacement des traverses au droit du futur quai ;
- **Étape 3 - travaux de création du quai (4 mois) ;**
- **Étape 4 - installation de l'ensemble des équipements**  
nécessaires au bon fonctionnement de la halte.

La définition des travaux, pour la sécurisation des passages à niveau de l'avenue Auguste Ferrier (PN5) et de la rue Lavoisier (PN7) et de leur planning de mises en œuvre, sont en cours de définition.

2015-2017

Études préliminaires (PREL)



# LA CONCERTATION SUR LE DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE



POUR EN SAVOIR PLUS ET CONTRIBUER EN LIGNE SCANNEZ CE QR CODE

## POURQUOI UNE CONCERTATION ?

**SNCF Gares & Connexions a souhaité informer le public concerné et l'associer aux prises de décisions dans le cadre d'une concertation au titre L.103-2 du Code de l'urbanisme.** Aujourd'hui, l'ensemble des études menées est suffisamment avancé pour permettre un temps d'information et d'échanges avec les acteurs locaux.

Cette concertation vise plusieurs objectifs :

- **Informer le public concerné**, en particulier usagers du PEM de « Pont-de-Claix – l'Étoile » et habitants du Pont-de-Claix ;
- **Permettre à chacun de s'exprimer** à propos du projet envisagé, en formulant ses observations et propositions ;
- **Veiller à ce que chacun reçoive des réponses** à ses questions ;
- **Prendre en compte, dans la mesure du possible, les observations et propositions** recueillies pour affiner le projet.

## COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

SNCF Gares & Connexions a souhaité la mise en œuvre d'une concertation durant **4 semaines entre le lundi 1<sup>er</sup> et le vendredi 26 février 2021.** Durant tout le temps de la concertation, chacun peut s'informer en consultant le **présent dossier de concertation** :

- en **mairie du Pont-de-Claix** aux horaires d'ouverture habituels, 10 place du 8 mai 1945, 38800 Le Pont-de-Claix ;
- au **Centre social communal Jean Moulin** aux horaires d'ouverture habituels, 12 rue du docteur Valois, 38800 Le Pont-de-Claix ;

Ce document est également disponible en **version numérique** sur la page Internet SNCF Gares & Connexions dédiée au projet : <https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

Des **registres papiers** sont à votre disposition dans les 2 lieux cités ci-dessus pour faire part de vos observations et propositions sur le projet. Il est également possible de participer à l'aide d'un **formulaire numérique accessible** à l'adresse suivante :

<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/gare/frhwa/pont-claix>

L'avis des usagers du PEM et habitants du territoire est particulièrement attendu aux sujets de **l'aménagement des accès** à la halte ferroviaire et des **équipements prévus.**

## ET APRÈS LA CONCERTATION ?

À l'issue de la concertation, **SNCF Gares & Connexions rendra compte de cette phase de dialogue** menée sur le territoire au travers d'un **bilan de la concertation.** Ce document compilera l'ensemble des contributions recueillies, ainsi que les réponses apportées par SNCF Gares & Connexions.

Par la suite, les études, nourries des enseignements de la concertation, se poursuivront pour définir le projet soumis à enquête publique courant 2021.

### 2018-2021

Études d'avant-projet (AVP), y compris procédures administratives et environnementales

Dont :

**Concertation réglementaire**

Enquête publique

### 2022

• Études de projet (PRO)

• Travaux préparatoires

### 2023

• Réalisation des travaux

• Mise en service de la halte ferroviaire et interruption du trafic voyageurs à la gare de Pont-de-Claix : fin 2023

# ANNEXE



## DÉCISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

### Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle

La directrice des opérations et des territoires de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle présenté ci-après, et visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

## 1. DESCRIPTION DU PROJET PORTÉ À LA CONCERTATION

### LOCALISATION DU PROJET

Le projet de Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle (38) est localisé sur la ligne Lyon-Marseille via Grenoble-(ligne 905).



Localisation de Pont-de-Claix

### CONTEXTE DU PROJET

À la convergence des communes de Grenoble, Echirolles et Pont-de-Claix, le quartier dit de « L'Étoile » fait l'objet de plusieurs projets, portés par plusieurs maîtres d'ouvrages : projets urbains et projets de mobilités (extension ligne de tramway, création d'un parc-relais, création ligne chrono-vélo, ...), avec l'ambition de créer un nouveau Pôle d'Echanges Multimodales (PEM) de « Pont-de-Claix – L'Étoile ».

### OBJECTIFS DU PROJET

L'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, mais est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun.



Déplacement de la gare de Pont-de-Claix

Le projet porte sur le déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare de Pont-de-Claix vers une nouvelle halte ferroviaire, située au sein du nouveau PEM « Pont-de-Claix - L'Étoile », situé à environ 1,2 km au nord de la gare actuelle. La nouvelle halte ferroviaire voyageurs, viendra ainsi en remplacement de l'actuelle gare voyageurs du Pont-de-Claix.

ANNEXE

**SOLUTION TECHNIQUE PROPOSÉE**

La future halte voyageurs sera composée d'un quai latéral unique.

Au regard des enjeux identifiés, et suite à une analyse multicritère, l'ensemble des partenaires ont décidé d'implanter le quai entre la voie ferrée et le parc relais, à l'Ouest de la voie ferrée, et au Sud de l'Avenue Charles de Gaulle, avec un accès depuis l'Esplanade des mobilités.

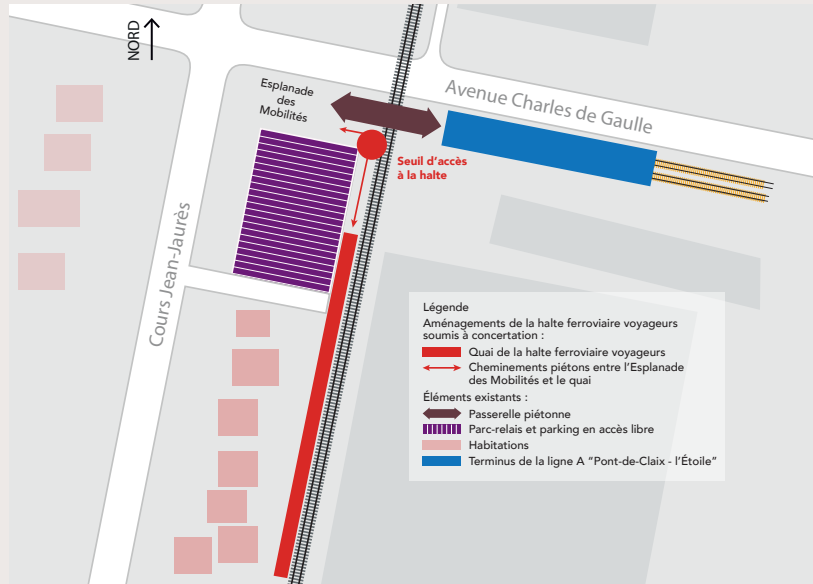


Schéma d'insertion de la halte

Les principales caractéristiques du quai, qui sera accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PSH), sont les suivantes :

- > Longueur : 150 mètres ;
- > Hauteur : 0,55 mètre ;
- > Largeur : 2,50 mètres au minimum.

Il est prévu de mettre en œuvre l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la halte, de garantir la sécurité et d'assurer un confort aux voyageurs.

**AVIS DU PUBLIC**

L'avis du public est notamment sollicité vis-à-vis des éléments suivants :

- > Les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire ;
- > La localisation de ou des accès à la halte ferroviaire.

**COÛT**

À l'issue des études préliminaires, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération se situe entre **4 et 5 M€ courants HT**.

Cette opération est prévue d'être financée par l'ensemble des partenaires locaux à savoir l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise.

**DÉLAI**

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

- > Phase d'avant-projet : du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- > Phase projet : du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 ;
- > Phase réalisation : démarrage des travaux début 2023 ;
- > Mise en service : fin 2023.

## 2. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions combinées des articles L103-2 et suivants, et R103-1 et suivants, du code de l'urbanisme, le projet, ci-avant présenté, doit être soumis à concertation du public.

L'article R103-1 précité soumet à concertation préalable les travaux suivants : « La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 € ».

### OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de cette concertation sont :

- > De **partager et préciser le programme d'aménagements** envisagé avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations et toutes autres personnes concernées ;
- > De permettre aux acteurs et partenaires du projet, aux habitants, aux usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, aux associations et toutes autres personnes concernées **d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions** ;
- > De **recueillir l'avis du public** vis-à-vis des équipements de la halte, et de la localisation de l' (ou des) accès à la halte, en tenant compte de l'expression des besoins.

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

### MODALITÉS DE CONCERTATION

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- > **Le dossier de concertation** sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Il sera également consultable et téléchargeable sur la page internet dédiée au projet ;
- > **Un registre** sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Les contributions pourront également être déposées sur la page internet dédiée au projet.

### MESURES DE PUBLICITÉ

Les mesures de publicité retenues pour l'information du public quant à la tenue de la concertation sont les suivantes :

- > Un article dans la presse régionale quotidienne ;
- > La distribution de flyers ;
- > La mise en place d'affiches ;
- > L'ouverture d'une page internet dédiée au projet.

### DURÉE DE LA CONCERTATION

La concertation débutera le **1<sup>er</sup> février 2021** et se déroulera jusqu'au **26 février 2021**, à savoir une durée de quatre semaines ;

### BILAN DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions. Le bilan de la concertation sera consultable en mairie du Pont-de-Claix, au centre social communal Jean Moulin et sur la page internet dédiée au projet.

Décide d'engager la concertation préalable relative au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle.  
Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

À Paris, le 17 décembre 2020

La Directrice des Opérations  
et des Territoires de SNCF Gares & Connexions



Eliane BARBOSA



Réalisation : sennse • 16805



FÉVRIER 2021



# BILAN DE LA CONCERTATION

## DEPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS DE PONT-DE-CLAIX

AVRIL 2021

DIFFUSION LIMITEE

Reproduction limitée. Ce document ne doit être communiqué qu'aux personnes définies par le rédacteur.

SNCF GARES & CONNEXIONS  
VERSION : 1 - RÉF. : 16806

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 1. PRESENTATION DU PROJET

- + SNCF GARES & CONNEXIONS
- + LA HALTE VOYAGEURS DE PONT-DE-CLAIX
- + LES AVANCEES DES ETUDES
- + LES AMENAGEMENTS PREVUS

### 2. PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DU PERIMETRE DE LA CONCERTATION

- + LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION
- + LE PERIMETRE DE LA CONCERTATION

### 3. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

- + LE DISPOSITIF D'ANNONCE DE LA CONCERTATION
- + LE DISPOSITIF D'INFORMATION
- + LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION

### 4. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES AVIS RECUEILLIS

- + SYNTHESE QUANTITATIVE DES EXPRESSIONS DU PUBLIC
- + ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

### 5. RESUME DU BILAN DE LA CONCERTATION

## ANNEXES

- + ANNEXE 1 - DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE
- + ANNEXE 2 - CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DU CENTRE-SOCIAL JEAN MOULIN
- + ANNEXE 3 - CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA MAIRIE
- + ANNEXE 4 - CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET



# INTRODUCTION

Le projet de déplacement de la halte voyageurs du Pont-de-Claix, vers le pôle d'Echanges Multimodal « Pont-de-Claix – L'Etoile », porté par SNCF Gares & Connexions, s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale de réaménagement global, au cœur du nouveau quartier des Minotiers.

Cette zone, dite « Flottibulle », regroupe plusieurs projets en développement, notamment le futur Centre des Sciences et la construction de 2 000 logements sur les 20 ans à venir, portés par différents acteurs. Pour garantir une bonne articulation dans le temps et dans l'espace de l'ensemble des projets prévus sur la zone, l'ensemble des acteurs impliqués dans ces projets urbains et de mobilités ont signé un protocole d'études partenariales. Ce protocole regroupe donc le Syndicat mixte des Mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG – ex-SMTC), Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Pont-de-Claix, la Ville d'Echirolles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG).

Les différents projets urbains et de mobilités portés par ces acteurs visent notamment l'émergence d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) appelé « Pont-de-Claix - l'Etoile ». C'est ainsi, que dès l'origine, la volonté de prendre en compte, dans la mise en œuvre du PEM, une halte ferroviaire pour les voyageurs était exprimée. En effet, l'arrivée du TER au sein du PEM complètera l'offre de transports déjà présente (tramway, bus, vélos, piétons). Le projet participera à faire de la commune du Pont-de-Claix une ville accueillante pour les familles et un véritable pôle économique de la métropole, tout en développant « les services de mobilités et l'intermodalité de façon cohérente pour tous ». C'est dans ce cadre que les partenaires que sont l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le SMMAG, ont associé SNCF pour étudier ce déplacement de la halte ferroviaire de la gare de Pont-de-Claix vers ce nouveau PEM.

Les études préliminaires ont permis de retenir les grandes caractéristiques de l'aménagement. Les études étant suffisamment avancées, une concertation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 26 février 2021. Le présent rapport constitue le bilan de cette concertation sur le projet de déplacement de la halte ferroviaire de la commune du Pont-de-Claix, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme (article L.103-2). Il présente les enjeux de la concertation, le dispositif d'information et de concertation mis en place, une synthèse des contributions du public ainsi que les enseignements tirés par SNCF Gares & Connexions.

# 1. PRESENTATION DU PROJET

## SNCF GARES & CONNEXIONS

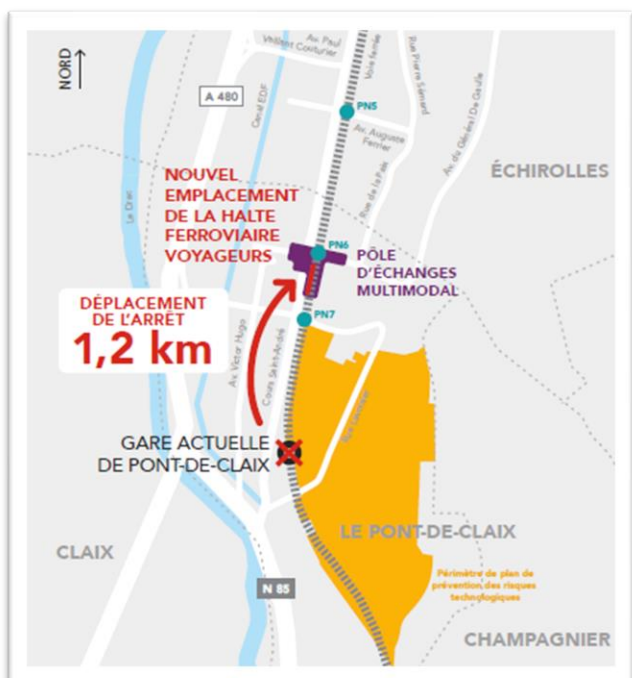
SNCF Gares & Connexions, filiale de SNCF Réseau, est chargée de la gestion des gares voyageurs et de ses services essentiels (sécurité, information, accessibilité, propreté et confort). Ainsi, sur le terrain, SNCF Gares & Connexions conçoit, aménage et modernise les gares tout en garantissant un libre accès à tous les transporteurs et modes de transports.

## LA HALTE VOYAGEURS DU PONT-DE-CLAIX

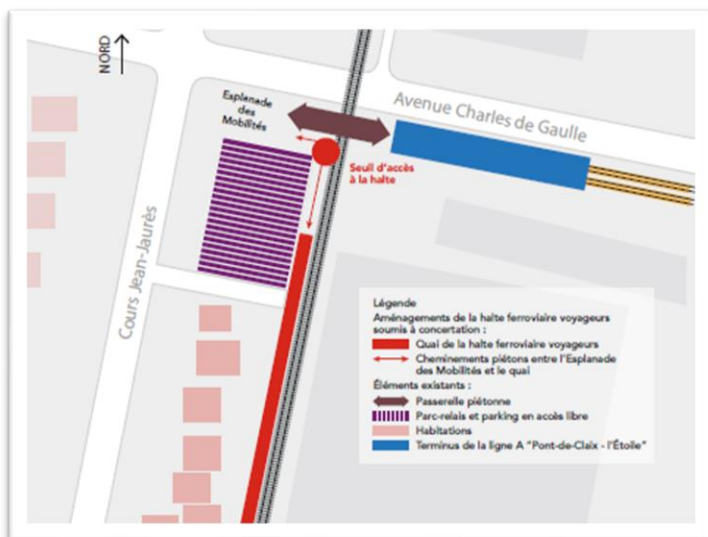
L'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, et est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun.

Son nouvel emplacement se situera donc à 1,2 km de l'actuel, au cœur du nouveau PEM « Pont-de-Claix – L'Etoile ». Ainsi, l'ambition du déplacement de la halte voyageurs vise :

- A faciliter les déplacements et l'intermodalité aussi bien à l'échelle locale que métropolitaine ;
- A renforcer les fonctionnalités du PEM de « Pont-de-Claix – L'Etoile » en complétant les modes de transports déjà présents (tramways, bus urbains et interurbains, vélos, voitures individuelles, piétons) ;
- A faciliter l'interconnexion en se situant près des parcs relais et de stationnement et du terminus de la ligne de tramway.



Localisation de l'actuelle gare de Pont-de-Claix et du nouvel emplacement de la halte ferroviaire voyageurs



Localisation de la halte ferroviaire au sein du

La halte ferroviaire devra donc répondre aux besoins des usagers du PEM et des habitants du territoire en termes d'accès depuis les arrêts de bus, le parc relais, les cheminements piétons, etc., afin d'être la plus accessible possible. Dans le cadre de la concertation, les usagers étaient notamment invités à s'exprimer sur ces besoins.

Le déplacement de la halte ferroviaire ne modifiera ni la desserte TER ni la capacité des trains. Après le projet, le trafic ferroviaire restera identique à celui d'aujourd'hui, qui s'établit entre 16 et 18 trains par jours, dont 2 trains de voyageurs (1 dans chaque sens) et 1 train de fret, par heure, en heure de pointe.

Dans le même temps, même si la gare actuelle de Pont-de-Claix ne recevra plus de voyageurs, elle restera nécessaire au trafic fret. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des installations ferroviaires existantes seront conservées : bâtiment voyageurs, plan de voies, ... Cela permettra d'assurer une bonne exploitation de l'axe Grenoble-Gap, et de gérer les aléas d'exploitation, tout en garantissant l'accès à la zone industrielle embranchée du Pont-de-Claix.

## LES AVANCEES DES ETUDES

C'est dans la poursuite de sa mission et dans un contexte multi-partenarial, avec l'ensemble des acteurs du territoire, que SNCF a mené **une étude préliminaire de déplacement de la halte ferroviaire** dans le cadre de l'aménagement de la zone « Flottibulle ». Celle-ci a permis d'étudier en particulier les aménagements à envisager concernant le quai, les voies et les passages à niveau.

Cette étude préliminaire a porté sur :

- L'analyse des contraintes du site ;
- La faisabilité technique de l'opération ;
- L'élaboration de scénarios d'aménagements de la halte et de la sécurisation des passages à niveaux.

### a) Les résultats de l'étude préliminaire

Au-delà des enjeux de sécurisation des passages à niveaux, l'étude préliminaire a permis de retenir les grandes caractéristiques de l'aménagement de la nouvelle halte, aussi bien du point de vue technique (localisation, accès, équipements, ...), que de son coût, et que des échéances de réalisation.

### b) L'étude environnementale

SNCF Gares & Connexions a sollicité l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (AE CGEDD), dans le cadre de l'examen au cas par cas. Dans son avis, l'AE CGEDD a demandé la réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement.

L'évaluation environnementale du projet est en cours et considérera les conclusions de la phase de concertation avant d'être finalisée. Elle porte sur une mise à jour des données de l'environnement :

- De l'aire d'étude immédiate, correspondant à l'emplacement de la halte ferroviaire voyageurs ;
- Mais aussi de l'aire d'étude rapprochée, c'est-à-dire le périmètre du quartier des Minotiers avec intégration des éléments issus du projet d'extension de la ligne A du tramway.

Concernant le cadre physique du projet, l'étude montre que le projet n'implique aucune fondation en profondeur et, de ce fait, aucune dénaturation des sols et de risque naturel majeur. De plus, le projet est non polluant et éloigné des zones sensibles, il n'aura aucune incidence sur la qualité des eaux de surfaces et souterraines. De même, le projet ne viendra pas perturber l'environnement naturel de la zone (faune et flore).

Enfin, l'étude met en avant la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme intercommunal en vigueur (PLUi) et avec l'identité paysagère « ville à la montagne » de la commune.

SNCF Gares & Connexions a publié une déclaration d'intention visant à informer le public sur l'objet du projet, les modalités de son élaboration ainsi que des conditions dans lesquelles le public y sera associé. Au cours de cette consultation, le public n'a émis aucune demande pour faire usage de son droit d'initiative et demander l'organisation d'une concertation préalable.

### c) Concertation publique

C'est sur la base de ces éléments que SNCF Gares & Connexions a pu engager la concertation publique prévue aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.



## LES AMENAGEMENTS PREVUS

### a) Le positionnement du quai

Le projet d'aménagement de la nouvelle halte voyageurs consiste notamment **en la création d'un quai unique et à déterminer son positionnement**. Les études et le dialogue avec les acteurs territoriaux, notamment avec le SMMAG, ont permis d'identifier la meilleure zone d'insertion du quai : au Sud-Ouest du passage à niveau n°6, avenue du Général De Gaulle. Ce positionnement facilitera les cheminements piétons depuis et vers l'Esplanade des mobilités, et donc vers les bus, le parc relais et le terminus du tramway grâce à la passerelle de franchissement de la voie ferrée.



Hypothèses de positionnement du quai

### b) Le dimensionnement du quai

Le quai latéral unique aura les dimensions suivantes :

- Longueur : 150 mètres ;
- Hauteur : 0,55 mètre ;
- Largeur : 2,50 mètres au minimum.

Ces dimensions permettent ainsi une accessibilité aux personnes en situation de handicap et sont compatibles avec l'ensemble des matériels roulants susceptibles de circuler sur cet axe.

### c) Les équipements de la halte ferroviaires voyageurs

Une halte ferroviaire ne dispose pas d'un bâtiment voyageurs. Toutefois, plusieurs équipements sont proposés pour garantir la sécurité des flux, l'information aux voyageurs et leur assurer un confort d'attente.

La future halte pourra notamment disposer de :

- Deux abris et quatre bancs répartis sur la longueur du quai ;
- Une bande d'éveil de vigilance sur toute la longueur du quai ;
- Un candélabre avec haut-parleur tous les 25 mètres ;
- Un panneau avec le nom de la halte ;
- Un panneau d'indication perpendiculaire en bout de quai pour le conducteur du train ;
- Une horloge et deux poubelles ;
- Un ou plusieurs écrans dynamiques multimodaux affichant les prochains départs ;
- Des plans des réseaux de transport ;
- Un distributeur de billets régionaux (DBR) et un composteur/valideur.

### d) L'accès à la halte voyageurs depuis l'esplanade des mobilités

L'accès à la halte ferroviaire est aujourd'hui prévu depuis l'Esplanade des mobilités. Cette grande place, située au cœur du PEM, a été conçue pour relier l'ensemble des différentes composantes des mobilités (cheminements piétons, tramway, bus, piste Chronovélo, parc relais, etc.).

Le seuil de la halte sera **situé au plus près de la passerelle piétonne** pour faciliter le passage d'un mode à l'autre. **L'accès au quai se fera à travers un cheminement piéton d'environ 35 mètres** en longeant le parc relais entre le seuil de la halte et le quai. L'ensemble des aménagements ainsi réalisés sera accessible aux personnes en situation de handicap.

## 2. PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DU PERIMETRE DE LA CONCERTATION

### LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

SNCF Gares & Connexions a souhaité informer le public concerné et l'associer aux prises de décisions dans le cadre d'une concertation au titre L.103-2 du Code de l'Urbanisme. Celle-ci a duré 4 semaines et a été organisée entre le lundi 1er et le vendredi 26 février 2021. Cette concertation, avait plusieurs objectifs :

- Informer le public concerné, en particulier usagers du PEM de « Pont-de-Claix – l'Étoile » et habitants du Pont-de-Claix ;
- Permettre à chacun de s'exprimer à propos du projet envisagé, en formulant ses observations et propositions ;
- Veiller à ce que chacun reçoive des réponses à ses questions ;
- Prendre en compte, dans la mesure du possible, les observations et propositions recueillies pour affiner le projet.

L'expression des habitants et des usagers du PEM était attendue sur les sujets suivants :

- Les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire ;
- L'aménagement des accès à la halte ferroviaire.

A l'issue de la concertation, SNCF Gares & Connexions procède à l'élaboration du bilan (présent document) qui synthétise l'ensemble des avis et observations émis par chacun et restitue les éléments de réponse apportés. Les enseignements que tire SNCF Gares & Connexions de cette concertation sont également présentés dans ce bilan. L'enjeu principal pour le groupe est que la concertation permette de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et les attentes du public concerné.

### LE PERIMETRE DE LA CONCERTATION

La concertation au sujet du déplacement de la halte ferroviaire du Pont-de-Claix était ouverte aux habitants de la commune mais également aux usagers et futurs usagers du Pôle d'échanges multimodal « Pont-de-Claix – L'Étoile ».



# 3. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

## LE DISPOSITIF D'ANNONCE DE LA CONCERTATION

Divers outils ont été conçus et déployés pour informer et mobiliser le public : affiches, flyers, publications dans la presse et sur Internet. Ces outils avaient pour objectif d'informer les citoyens de la tenue de la concertation.

### a) L'affiche de la concertation

SNCF Gares & Connexions a réalisé une **affiche au format A3** permettant de communiquer largement sur la tenue de la concertation et les modalités de participation. Le document présente l'objet de la concertation ainsi que les modalités de participation (lieux des registres, lien de la page internet et un QR Code qui dirige vers le formulaire de contribution en ligne).

Le document a été imprimé en **30 exemplaires** et envoyé dans les **25 lieux** suivants, **répartis sur la commune du Pont-de-Claix** :

- Résidence des personnes âgées,
- Restaurant municipal,
- Centre social Joliot Curie,
- Centre social Jean Moulin,
- Espace Beau Site,
- CCAS,
- Bibliothèque municipale Aragon,
- Amphithéâtre,
- École de musique,
- L'Escale,
- Crèche municipale,
- La Ronde des couleurs,
- Multi-accueil Jean Moulin,
- Multi-accueil Irène Joliot Curie,
- Foyer municipal,
- Hôtel de Ville,
- Service état civil / passeport / biométrie,
- Services techniques / urbanisme,
- Carrefour Mozart,
- Police municipale,
- Gendarmerie,
- PIMMS,
- Archives municipales,
- Maison de l'Habitant,
- Maison pour l'emploi.



Affiche de la concertation



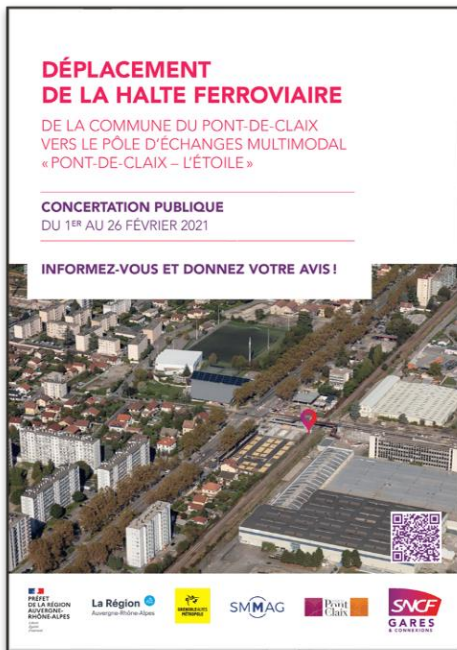
## b) Le flyer de la concertation

SNCF Gares & Connexions a réalisé un **flyer A5 recto verso**. Le document présente l'objet de la concertation ainsi que les modalités de participation (lieux des registres, lien de la page internet et un QR Code qui dirige vers le formulaire de contribution en ligne).

**3 450 flyers** ont été distribués lors de deux opérations de tractage :

- Une première opération s'est déroulée les 1<sup>er</sup> et 2 février 2021, sur les 2 créneaux journaliers de 7h-9h et 16h-19h. Sur l'ensemble de ces 4 créneaux, 2250 flyers ont été distribués.
- Une seconde opération a eu lieu les 22 et 23 février 2021, sur les 2 créneaux journaliers de 7h-9h et 16h-19h. Sur l'ensemble de ces 4 créneaux, 1200 flyers ont été distribués.

Les deux opérations de distribution ont eu lieu à la **Gare actuelle de Pont-de-Claix**, à **l'esplanade des mobilités** et au **terminus de la ligne A du tramway**.



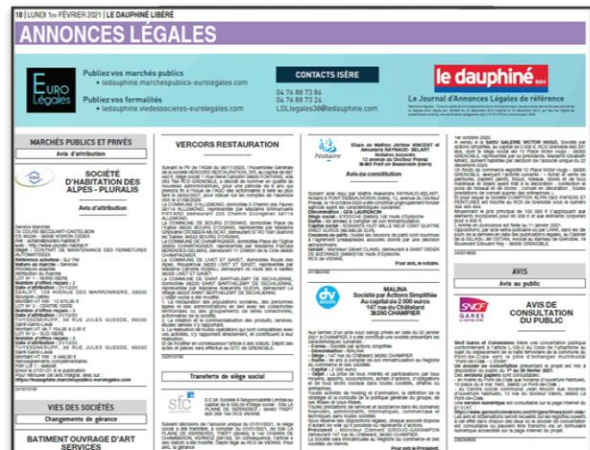
Flyer recto



Flyer verso

## c) Encart-presse

L'**avis de consultation du public** a été publié dans les **annonces légales** du journal **Le Dauphiné Libéré**, édition Isère, le **1<sup>er</sup> février 2021**.



Le Dauphiné Libéré,  
01/02/2021

#### d) Publications sur les outils digitaux

L'annonce de la concertation a été publiée :

- Sur la **page internet de SNCF Gares et Connexions** de la gare du Pont-de-Claix (quelques jours avant l'ouverture du formulaire de contribution en ligne, la page dédiée au projet et à la concertation a été mise en ligne sur le site de SNCF Gares & Connexions, informant ainsi les usagers du projet) ;
- Sur la **page Facebook SNCF Gares & Connexions – Gare de Grenoble** ;
- Sur le **site internet de la mairie du Pont-de-Claix** ;
- Sur la **page Facebook de la mairie du Pont-de-Claix** ;
- Sur la **page d'accueil de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**.



Page internet dédiée à la concertation 26/01/2021

Actualité sur la page d'accueil du site internet Gares & Connexion de la gare du Pont-de-Claix 26/01/2021



Publication sur la page Facebook de Gares & Connexions Gare de Grenoble 01/02/2021



Publication sur la page Facebook de la ville du Pont-de-Claix 01/02/2021



Actualité sur la page d'accueil du site internet de la ville du Pont-de-Claix 28/02/2021



Actualité sur la page d'accueil du site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes 05/02/2021

# LE DISPOSITIF D'INFORMATION

Au cours des 4 semaines de concertation, le public a pu s'informer sur le projet de déplacement de la halte ferroviaire du Pont-de-Claix.

## Le dossier de concertation

SNCF Gares & Connexions a mis à disposition du public le dossier de concertation à la mairie du Pont-de-Claix et au centre social communal Jean Moulin. Il était également consultable et téléchargeable sur la page dédiée au projet.

A noter que le dossier à disposition au centre social communal Jean Moulin a été emprunté et non remis à sa place. Par conséquent, le public pouvait le consulter du 1<sup>er</sup> au 25 février et non du 1<sup>er</sup> au 26 février.

Le dossier présentait :

- Le contexte partenarial dans lequel s'inscrit le projet ;
- Les arguments pour le déplacement de la halte ferroviaire du Pont-de-Claix ;
- L'avancée du projet ;
- Les grandes caractéristiques du projet d'aménagement ;
- L'évaluation environnementale du projet ;
- Le coût du projet ;
- Le calendrier du projet ;
- La concertation mise en place.



**DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX VERS LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL « PONT-DE-CLAIX – L'ÉTOILE »**

**CONCERTATION DU 1<sup>ER</sup> AU 26 FÉVRIER 2021**  
DOSSIER DE CONCERTATION

UN PROJET D'AMÉNAGEMENT MULTIMODAL

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la SNCF Gares & Connexions, la Métropole de Lyon, la Métropole de Grenoble, la Métropole de Saint-Etienne et la Métropole de Valence ont financé ce projet.

Logos: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Métropole de Lyon, Métropole de Grenoble, Métropole de Saint-Etienne, Métropole de Valence, SNCF GARES & CONNEXIONS

DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX - DOSSIER DE CONCERTATION

## OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

**LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE**

SNCF Réseau a mené une étude préliminaire de déplacement de la halte ferroviaire voyageurs dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de l'Étoile. Cette étude a permis d'étudier en particulier les aménagements à envisager concernant le quai, les voies et les passages à niveau.

Cette étude préliminaire a porté sur :

- l'état des contraintes du site ;
- la faisabilité technique de l'opération ;
- l'élaboration de scénarios d'aménagement de la halte et de réorganisation des passages à niveau.

**UN PROJET DONT LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES SONT AUJOURD'HUI CONNUES**

Aujourd'hui, les études menées sur le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs ont permis de relever les grandes caractéristiques de l'aménagement. Les études sont suffisamment avancées pour permettre le déroulement d'une concertation prévue aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le premier élément de concertation présentée (opération et les grandes caractéristiques du projet), mais aussi les points faisant plus particulièrement l'objet d'échanges.

**POUR ALLER PLUS LOIN :**

La sécurisation du passage à niveau n°19063. Les études préliminaires portant sur la sécurisation du PN063 ont fait l'objet d'une extension de la ligne A du tramway qui conduit les usagers à l'arrêt de la halte ferroviaire voyageurs. Les études préliminaires ont permis de définir les aménagements pour recueillir et sécuriser le passage à niveau.

Ces aménagements sont principalement constitués :

- d'une passerelle piétonne, accessible aux personnes en situation de handicap, au-dessus des voies permettant de relier, en toute sécurité, le tramway de la ligne A du tramway à l'arrêt et l'Étoile de l'Étoile de la halte ferroviaire voyageurs ;
- d'une clôture, de part et d'autre de l'arrêt Charles de Gaulle, pour limiter les passages non autorisés et ainsi éviter les traversées prohibées du passage à niveau ;
- d'une réduction de la largeur de la chaussée de l'arrêt Charles de Gaulle, pour empêcher les piétons d'utiliser les zones prohibées pour traverser le passage à niveau.

L'ensemble de ces aménagements a été réalisé dans le cadre du projet de tramway porté par la SMAG.

La passerelle de franchissement des voies inaugurée en 2019.

DÉPLACEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE LA COMMUNE DU PONT-DE-CLAIX - DOSSIER DE CONCERTATION

## LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE LA FUTURE HALTE FERROVIAIRE VOYAGEURS

Il convient de rappeler que la ligne de Grenoble à Voreppe est majoritairement constituée d'une voie unique. Des trains passent et circulent dans les deux sens et des zones de dépassement sont prévues à l'aide de voies d'évitement, situées dans les gares. Concernant la future halte de Pont-de-Claix, bénéficiant de deux voies principales de circulation, en direction de deux sens, le nouvel emplacement de la halte ferroviaire est situé sur une portion à voie unique. Ainsi le projet consiste en la création d'un quai unique servant à la fois aux voyageurs souhaitant aller en direction du nord (vers Grenoble) ou du sud (vers Voreppe) et au-delà.

**UN POSITIONNEMENT À PROXIMITÉ DU PARC-RELAIS**

Le positionnement du futur quai

Les études préliminaires visent à établir la faisabilité technique de l'opération qui est principalement consistée à comparer les différentes possibilités d'implantation de quai.

Le choix de positionnement qui résulte de la forme de l'ensemble des contraintes du site, des hypothèses d'aménagement retenues pour les différents aménagements et plus particulièrement des implantations de terminus de la ligne de tramway et du parking de rabattement.



Hypothèses de positionnement du quai

**La garantie d'une bonne insertion du quai dans son environnement**

SNCF Réseau a partagé les espaces des différentes options d'opération avec l'ensemble des partenaires. Il a été sélectionné celui qui offre une insertion de quai au sud-ouest du passage à niveau représentant le meilleur compromis.

La SMAG, dans le cadre de l'Étoile, a permis de compléter le futur positionnement de la nouvelle halte pour répondre également des modalités de la concertation et le parc-relais. La terminaison du tramway sera à proximité immédiate pour l'accès au futur quai de la halte à été prévue. En fonction de l'implantation

**Un positionnement au profit de l'intermodalité**

Le positionnement de la halte ferroviaire à l'ouest favorisera les changements piétons depuis et vers l'Étoile de l'Étoile de la halte ferroviaire voyageurs et le parc-relais. La terminaison du tramway sera à proximité immédiate pour l'accès au futur quai de la halte à été prévue. En fonction de l'implantation

SNCF Réseau a mené une étude préliminaire de déplacement de la halte ferroviaire voyageurs dans le cadre du projet d'aménagement de la zone de l'Étoile. Cette étude a permis d'étudier en particulier les aménagements à envisager concernant le quai, les voies et les passages à niveau.

Dossier de concertation, couverture et extraits des pages

## LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION

Durant les 4 semaines de concertations, les citoyens pouvaient déposer leurs questions et avis sur le projet grâce à plusieurs outils disponibles à la fois sur internet et dans les lieux de la concertation.

### a) Les registres de concertation du public

SNCF Gares & Connexions a mis à disposition du public trois registres papier :

- Deux disponibles à la mairie du Pont de Claix ;
- Un disponible au centre social communal Jean Moulin.



Mise à disposition du registre et du dossier de concertation à la mairie du Pont-de-Claix (photo de gauche)  
et au centre social Jean Moulin (photo de droite)

### b) Page internet dédiée

Une page internet dédiée au projet a été créée par SNCF Gares & Connexions. Elle présente le projet (sa localisation, ses équipements, son accès) et les modalités de participation à la concertation (lieux des registres et bouton cliquable pour déposer une contribution). Cette page était accessible depuis la page internet SNCF Gares & Connexions – Gare du Pont-de-Claix. Via cette page, les participants avaient accès à un formulaire de contribution pour déposer questions et avis sur le projet.

Via cette page, les participants pouvaient donc :

- Télécharger le dossier de concertation ;
- Télécharger l’affiche de la concertation ;
- Télécharger le flyer de la concertation ;
- Remplir le formulaire de contribution.

Formulaire de contribution disponible sur le site internet SNCF Gares & Connexions – Gare de Pont-de-Claix

# 4. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES AVIS RECUEILLIS

## SYNTHESE QUANTITATIVE DES EXPRESSIONS DU PUBLIC

### a) Les chiffres clés de la participation

Les citoyens ont pu s'exprimer entre le 1<sup>er</sup> et le 26 février 2021. Leurs expressions ont été recueillies grâce à **un formulaire de contribution en ligne et à deux registres de concertation** disponibles à la mairie du Pont-de-Claix et au Centre social Jean Moulin. Le dispositif a permis de recueillir **44 contributions**.

La majorité des participants se sont exprimés grâce au formulaire de contribution en ligne.

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Proportion de la contribution totale
Registre papier en mairie	6	14 %
Registre papier au centre social	1	2 %
Formulaire de contribution en ligne	37	84 %
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100 %</b>

### b) Les chiffres clés des thèmes d'expression

Le tableau ci-dessous recense le nombre de fois où chacun des thèmes relatifs au projet du déplacement de la halte a été abordé dans les contributions. Presque la moitié des contributions ont évoqué l'opportunité du projet.

Thématiques	Nombre de fois où la thématique a été abordée	Pourcentage de contributions abordant le thème
Thématique 1 : Equipements de la halte	4	8 %
Thématique 2 : Accès à la halte	5	10 %
Thématique 3 : Opportunité du projet	24	46 %
Thématique 4 : Calendrier	5	10 %
Thématique 5 : Impacts sonores du projet	2	4 %
Thématique 6 : Sécurisation des passages à niveau	3	6 %
Thématique 7 : Avenir de la gare actuelle	4	8 %
Thématique 8 : Divers	4	8 %
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>100 %</b>

Le tableau ci-dessous recense le nombre de fois où des thématiques dépassant le cadre du projet et de la concertation ont été abordées.

Thématiques	Nombre de fois où la thématique a été abordée	Pourcentage de contributions abordant le thème
Thématique 1 : Développement des trafics sur le PEM	8	29 %
Thématique 2 : Equipements du PEM	7	25 %
Thématique 3 : Accès au PEM	3	11 %
Thématique 4 : Divers	10	35 %
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100 %</b>

## ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

Les contributions des citoyens étaient attendues au sujet du déplacement de la halte et notamment des équipements et des accès à celle-ci. Cependant, certaines d'entre elles ont porté sur le Pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – L'Etoile ». Le bilan ci-présent fait état de toutes les contributions.

SNCF Gares & Connexions apporte des réponses sur les contributions concernant le projet de déplacement de la halte mais n'est pas en mesure de prendre des engagements sur les autres thématiques évoquées.

### a) Les contributions au sujet de la future halte

#### Thème 1 : les équipements de la halte

Nombre de contributions abordant le thème : 4

Restitution des contributions :

La majorité des contributions au sujet des équipements de la gare expriment une demande d'ajout d'écrans sur le quai de la gare partageant des informations sur les prochaines arrivées et départs des trains ; mais également informant des prochains passages des modes de transport du PEM (tramway et bus). Il est également suggéré l'installation d'un valideur TAG sur le quai. Enfin, une contribution conseille l'ouverture d'un guichet de vente et de renseignement.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions, le SMMAG, qui en a la compétence, et les autres partenaires se montrent favorables à la proposition d'ajouter un valideur TAG, en entrée de halte en plus des valideurs déjà prévus.

## Thème 2 : les accès à la halte

Nombre de contributions abordant le thème : 5

Restitution des contributions :

Les contributions autour des accès à la halte concernent principalement la demande d'un accès à celle-ci autrement que par les escaliers de la passerelle. Il est proposé par un participant de réfléchir à la position d'un deuxième quai à l'est pour éviter la traversée de la voie. Un autre participant demande également un deuxième accès au quai projeté, qui serait situé vers la partie sud du parc relais. Les participants souhaitent que l'ascenseur soit de taille suffisante pour que des cyclistes puissent y entrer avec leur vélo.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions et les différents partenaires vont analyser l'opportunité de la réalisation d'un second accès à la halte, au regard notamment de la fréquentation projetée de la halte, des équipements supplémentaires à mettre en œuvre, et du gain généré.

## Thème 3 : L'opportunité du projet

Nombre de contributions abordant le thème : 24

Restitution des contributions :

La majorité des personnes qui se sont exprimées sont favorables au déplacement de la halte ferroviaire voyageurs au sein du PEM « Pont-de-Claix – L'Etoile ». Elles avancent un désenclavement des communes au sud de Grenoble et un gain de temps dans les déplacements grâce à la connexion avec d'autres moyens de transport.

Plusieurs contributions disent que ce déplacement sera utile seulement si une augmentation de la fréquence des trains est prévue. D'autres encore jugent le déplacement intéressant si les horaires de passage des trains sont en cohérence avec les départs et arrivées des tramways et des bus. Enfin, un participant pense que le déplacement de la halte est une solution pour rentabiliser l'arrêt du Pont-de-Claix.

Certains participants se positionnent contre le projet car ils craignent une mauvaise desserte du centre-ville de la commune du Pont-de-Claix ainsi que des communes situées au sud de celle-ci. D'autres participants sont défavorables au projet car ils appréhendent une mauvaise liaison avec les Transisère pour se rendre à Gap et à Grenoble. Un participant est opposé au projet car la gare actuelle fait partie, selon lui, du patrimoine ferroviaire.

Un participant, favorable au projet, demande qu'un doublement de voie soit envisagé.

Plusieurs participants s'interrogent sur la réelle part d'intermodalité que va créer le déplacement de la halte. Un participant souhaiterait connaître ce nombre pour juger de la rentabilité du projet.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions confirme que le projet de déplacement de la gare voyageurs de Pont-de-Claix à « Pont-de-Claix – L'Etoile » se fera à trafic ferroviaire constant. Pour autant, les partenaires, dont la Région AuRA, autorité organisatrice des transports, et SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferroviaire, se sont entendus pour étudier les modalités d'une densification de la desserte sur l'Etoile Ferroviaire Grenobloise, et plus précisément sur la ligne des Alpes, qui



permettrait de densifier, à terme, la desserte de l'arrêt ferroviaire déplacé à « Pont-de-Claix – l'Etoile ».

Au regard de l'interrogation sur la rentabilité du projet, SNCF Gares & Connexions et les partenaires se sont entendus pour mentionner, dans le cadre du prochain dossier d'enquête d'utilité publique, les données de trafics, actuels et projetés.

L'ensemble des contributions recueillies dans le cadre de la présente concertation sont partagées avec l'ensemble des partenaires, permettant à chacun d'étudier les possibilités d'adaptation de ses services en conséquence sur son périmètre de compétences.

#### Thème 4 : Le calendrier du projet

Nombre de contributions abordant le thème : 5

Restitution des contributions :

Les participants demandent que le projet soit aménagé et fonctionnel dans les temps annoncés dans le dossier de concertation. Un participant regrette que ce projet n'ait pas été prévu lors de l'aménagement du terminus du tramway. D'autres pensent que l'échéance de mise en place du projet est lointaine.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions et les partenaires s'entendent pour faire en sorte que le projet puisse être réalisé dans les meilleurs délais, tout en respectant les échéances induites par la conduite des différentes procédures administratives inhérentes à ce type de projet.

#### Thème 5 : Les impacts sonores

Nombre de contributions abordant le thème : 2

Restitution des contributions :

Les riverains voisins de la future halte souhaitent la mise en place d'une protection acoustique pour éviter les nuisances sonores dues aux arrivées / départs des trains.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions, en accord avec l'ensemble des partenaires, propose de réaliser un état des lieux « acoustique » de l'existant afin de mesurer l'ambiance acoustique actuelle sur une journée, avec des trains au passage ne marquant pas l'arrêt. La mise en œuvre de ces mesures, via la pose d'un sonomètre, sera à définir en lien avec les riverains concernés et la commune. En parallèle, l'empreinte acoustique, de trains marquant des arrêts en gare, sera réalisée. Ainsi, par comparaison, il sera possible d'identifier si des aménagements sont à mettre en œuvre pour respecter les obligations légales en termes de bruit. Les résultats de ces investigations seront portés à la connaissance des partenaires et des riverains, et seront intégrés au futur dossier d'enquête d'utilité publique.

## Thème 6 : La sécurisation des passages à niveau

Nombre de contributions abordant le thème : 3

### Restitution des contributions :

Les contributions expriment une inquiétude quant aux problèmes de congestion que pourraient créer les temps augmentés de fermeture des passages à niveau, notamment aux heures d'affluence. Les inquiétudes mises en avant concernent particulièrement les passages à niveau situés avenue Charles de Gaulle et rue Lavoisier. Les participants craignent l'engorgement du centre-ville et les dangers qui peuvent en découler. Un participant demande la sécurisation du passage à niveau avenue Charles de Gaulle.

### Avis du maitre d'ouvrage et suites données aux contributions :

Le sujet de la sécurité des passages à niveau est un point sensible, sur lequel l'ensemble des partenaires, SNCF Gares & Connexions en lien avec SNCF Réseau, responsable de la sécurité des passages à niveau, travaillent depuis l'émergence du projet.

C'est ainsi que, dans le cadre du projet de réalisation de l'extension de la ligne A du tramway, les mesures de sécurisation ont été prises pour sécuriser le franchissement du passage à niveau avenue Charles de Gaulle : création d'une passerelle piétonne, adaptation du profil en travers de la chaussée routière, pour éviter notamment le franchissement en chicane par les véhicules routiers.

Dans le cadre du présent projet, différentes pistes sont à l'étude pour d'une part limiter les temps de fermeture des passages à niveau, et d'autre part éviter les franchissements en chicane des véhicules, tout en assurant la sécurité des traversées piétonnes et cycles.

## Thème 7 : L'avenir de la Gare du Pont-de-Claix

Nombre de contributions abordant le thème : 4

### Restitution des contributions :

Les participants s'interrogent sur le devenir de la gare actuelle de Pont-de-Claix. Ils craignent que sa fermeture ne détériore la desserte du centre-ville du Pont-de-Claix et du sud de l'agglomération. Plusieurs contributions expriment le souhait que la gare actuelle reste en fonctionnement pour les trains voyageurs. Ainsi, selon eux, avec deux arrêts à Pont-de-Claix, une desserte totale de la commune serait assurée.

### Avis du maitre d'ouvrage et suites données aux contributions :

Le programme d'étude confiée à SNCF Gares & Connexions par les différents partenaires portent sur le déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare actuelle de Pont-de-Claix. La distance entre l'arrêt actuel et celui projeté (1,2km) ne peut justifier la présence de deux arrêts ferroviaires, du fait d'une part du transport lourd que représente le ferroviaire, efficient sur de longues distances, et d'autre part du potentiel sur le secteur, valorisé au regard des volumes de trafics actuels et projetés. A ce stade, il n'est donc pas envisagé de conserver les 2 arrêts ferroviaires.

## Autres thèmes abordés

Nombre de contributions abordant le thème : 4

Restitution des contributions :

Un participant souhaite que l'aménagement de la nouvelle halte intègre des espaces végétalisés. D'autres participants souhaitent une présence humaine sur la halte pour renseigner les voyageurs et y assurer la sécurité.

Enfin, un participant regrette que la page internet ouverte pour la concertation du projet ne permette pas de consulter les autres contributions, rendant, selon lui, le débat impossible.

Avis du maître d'ouvrage et suites données aux contributions :

SNCF Gares & Connexions, en accord avec les différents partenaires, porte une attention particulière à l'enjeu environnemental dans les projets menés. C'est ainsi qu'il est envisagé la réalisation d'un quai modulaire, plus performant écologiquement qu'un quai classique. SNCF Gares & Connexions étudiera les modalités selon lesquelles les aménagements mis en œuvre pourront être végétalisés, tout en respectant les contraintes liées aux circulations ferroviaires. Différents dispositifs d'informations seront mis à disposition pour renseigner les voyageurs : écrans dynamiques, totem, affiches, ... Ces éléments permettront à chacun de s'orienter et de profiter des services apportés au niveau du PEM. Les modalités de la concertation ont été partagées avec l'ensemble des partenaires. Au regard de la crise sanitaire, et afin que chacun puisse s'exprimer, il a été retenu le principe, au-delà des registres papiers mis à disposition en mairie et au centre-social Jean Moulin, de mettre à disposition un site internet, permettant de recueillir les avis. L'ensemble des contributions sont jointes en annexe au présent bilan.

### b) Les contributions hors champ de la concertation

#### Thème 1 : Le développement des trafics sur le PEM

Nombre de contributions abordant le thème : 8

Restitution des contributions :

Les participants demandent une augmentation de la fréquence des trains et souhaitent également que les passages des autres modes de transports présents sur le PEM, à savoir les bus et les tramways, soient en cohérence avec les horaires de passage de ces trains. De cette manière, l'intermodalité serait facilitée, selon eux. Également, un participant souhaite que la ligne 16 de bus puisse desservir le PEM pour permettre une connexion avec la ligne A du tramway. Un autre participant souhaite qu'un bus fasse la liaison entre le centre-ville et le PEM car il craint que le centre-ville soit enclavé suite au déplacement de la halte.

## Thème 2 : Les équipements du PEM

Nombre de contributions abordant le thème : 7

Restitution des contributions :

Certaines contributions évoquent des aménagements généraux sur le PEM. Une grande partie de celles-ci demande l'aménagement d'équipements pour les vélos à savoir des box pour un stationnement sécurisé, des arceaux, des stationnements à recharges solaires pour les batteries des vélos électriques. Plusieurs participants expriment la volonté que les ascenseurs de la passerelle soient adaptés aux vélos. Enfin, concernant la signalétique, un participant suggère qu'elle soit adaptée pour informer de l'accès au parking à vélos. Des demandes d'équipements concernant les autres mobilités présentes sur le PEM sont faites. Un participant conseille l'aménagement de stationnements à l'est de la future halte ferroviaire. Une autre contribution recommande d'équiper d'abris le cheminement depuis le terminus du tramway A jusqu'à l'esplanade des mobilités, et l'accès à la future halte. Finalement, un participant évoque l'aménagement de la zone près du parc relais en y installant des bancs et en la végétalisant.

## Thème 3 : Les accès au PEM

Nombre de contributions abordant le thème : 3

Restitution des contributions :

Les participants demandent des aménagements cycles jusqu'au PEM. Plus précisément, un participant souhaite l'aménagement d'une piste cyclable depuis Echirolles et une autre contribution évoque l'aménagement d'une piste depuis la commune de Champagnier. Une autre contribution formule le souhait de la réalisation d'une étude sur le temps de trajet et la dangerosité entre l'arrêt terminus du tramway et l'accès à la halte, considérant des voyageurs pouvant transporter des objets imposants et lourds comme une poussette ou un vélo.

## Autres thèmes abordés

Nombre de contributions abordant le thème : 10

Restitution des contributions :

Des participants ont évoqué divers sujets concernant les transports dans l'agglomération grenobloise. Plusieurs contributions suggèrent la mise en place d'un « RER métropolitain » ou d'un tram-train de Vizilles à Moirans en passant par Crolles. Aussi, deux expressions soumettent l'idée de la création d'une nouvelle halte ferroviaire sur le site PoliMeri et d'un arrêt fret sur le site des Papeteries, à proximité de la ZAC du Saut du Moine à Champagnier, projet qui s'inscrirait dans le cadre du projet de service express métropolitain (SEM) inscrit au Plan de déplacements urbains de 2030. Concernant également le ferroviaire, un participant souhaite que la halte du Pont-de-Claix soit déplacée en face de Flottibulle. Un autre participant souhaite que les trains respectent les horaires de départ et d'arrivée affichés.

Des contributions sont également déposées au sujet des arrêts de bus de la commune du Pont-de-Claix : les participants souhaitent leur rénovation. Un

participant souhaite savoir si le parc relais cours Jean Jaurès à vocation à disparaître.

Au sujet du PEM, un participant déplore l'insécurité des ascenseurs de la passerelle, en raison de personnes occupant en permanence l'espace des abords de ces derniers. D'autres participants s'interrogent sur le devenir du personnel employé dans la gare actuelle.

Avis du maître d'ouvrage et suites données à ces contributions, hors champ de la concertation :

SNCF Gares & Connexions, n'étant pas en responsabilité sur les sujets de développement de trafics, d'équipements et d'accès au PEM, ..., n'a pas la compétence pour apporter des éléments de réponses à ces différentes contributions recueillies dans le cadre de la présente concertation. Néanmoins, l'ensemble de ces contributions sont partagées avec les acteurs concernés, ce qui leur permet de les analyser, suivant leur périmètre respectif de compétences, et d'identifier les éventuelles adaptations à mettre en œuvre, pour y répondre, avec notamment :

- la Région en tant qu'autorité organisatrice des transports ferroviaires ;
- le SMMAG en tant qu'autorité organisatrice des mobilités de l'aire grenobloise, sur les sujets concernant les transports en commun (bus et tramways) et les services de mobilité (parc relais, services vélos, covoiturage...) ;
- la Métropole, compétente pour les aménagements de voirie, d'espaces publics et de pistes cyclables ;
- SNCF Réseau pour la sécurisation des passages à niveau ;
- la commune pour les aménagements urbains.

## 5. RESUME DU BILAN DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la **démarche partenariale de l'aménagement de la zone « Flottibulle » de la commune de Pont-de-Claix**, SNCF porte à concertation publique suivant les articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme le **projet de déplacement de la halte ferroviaire de la commune vers le pôle d'échanges multimodal (PEM) « Pont-de-Claix – L'Etoile »**.

**Cette concertation a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 26 février 2021**. Les habitants du Pont-de-Claix et les usagers du PEM ont pu déposer leurs contributions au sujet du déplacement de la halte voyageurs. Ils étaient principalement appelés à s'exprimer aux sujets :

- des **équipements** de la future halte ;
- des **accès** à la future halte.

**L'information sur le projet et sur la tenue de la concertation** s'est faite par :

- la distribution dans 25 lieux de la commune de l'affiche de la concertation ;
- le tractage de 3450 flyers ;
- la mise à disposition du dossier de concertation sur le site du projet, à la mairie du Pont-de-Claix et au centre social communal Jean Moulin ;
- la publication sur les outils digitaux de l'ouverture de la concertation ;
- la page internet du projet.

**Les contributions ont été recueillies** grâce :

- à la mise à disposition de registres à la mairie du Pont-de-Claix et au centre social communal Jean Moulin ;
- à l'ouverture d'un formulaire de contribution en ligne sur la page du projet.

Les participants se sont exprimés sur plusieurs thèmes concernant le projet dont les sujets soumis à concertation. Les principaux enseignements retenus, et pour lesquels des approfondissements seront mis en œuvre, portent notamment sur :

- une adhésion majoritaire au projet ;
- une demande de traitement des nuisances sonores pouvant être générées par les trains, au droit du nouveau quai ;
- des demandes complémentaires : en termes d'accès, avec la création d'un second accès à la halte au sud du parc relais, d'équipements, avec l'ajout d'écrans d'information voyageurs, de valideurs TAG, et de sécurisation des passages à niveau, notamment du passage à niveau n°6 avenue Charles de Gaulle.

Des contributions au sujet du PEM, dans sa globalité, ont également été recueillies, avec des expressions portant, par exemple, sur **l'augmentation de l'offre de transport**, ou la mise en place **d'équipements complémentaires**.

# ANNEXE 1 (1/2)

## DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

**SNCF GARES**

### DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

#### Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle


La directrice des opérations et des territoires de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;  
Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;  
Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;  
Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'Urbanisme ;  
Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er octobre 2020 ;  
Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle présenté ci-après, et visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

### 1. DESCRIPTION DU PROJET PORTÉ À LA CONCERTATION

#### LOCALISATION DU PROJET

Le projet de Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle (38) est localisé sur la ligne Lyon-Marseille via Grenoble (ligne 905).



Localisation de Pont-de-Claix

Decision d'ouverture de la concertation préalable au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle p.1/2


**SNCF GARES**

### CONTEXTE DU PROJET

A la convergence des communes de Grenoble, Echirrolles et Pont-de-Claix, le quartier dit de « L'Étoile » fait l'objet de plusieurs projets, portés par plusieurs maîtres d'ouvrages : projets urbains et projets de mobilité (extension ligne de tramway, création d'un parc-relais, création ligne chrono-velo...), avec l'ambition de créer un nouveau Pôle d'Échanges Multimodales (PEM) de « Pont-de-Claix - Étoile ».

### OBJECTIFS DU PROJET

L'actuelle gare de Pont-de-Claix se situe à environ 400 mètres du centre-ville, mais est éloignée du bassin de vie. Elle est par ailleurs peu desservie par d'autres moyens de transports en commun.



Déplacement de la gare de Pont-de-Claix

Le projet porte sur le déplacement de l'arrêt ferroviaire voyageurs de la gare de Pont-de-Claix vers une nouvelle halte ferroviaire, située au sein du nouveau PEM « Pont-de-Claix - Étoile », situé à environ 1,2 km au nord de la gare actuelle. La nouvelle halte ferroviaire voyageurs, viendra ainsi en remplacement de l'actuelle gare voyageurs du Pont-de-Claix.

### SOLUTION TECHNIQUE PROPOSEE

La future halte voyageurs sera composée d'un quai latéral unique.  
Au regard des enjeux identifiés, et suite à une analyse multicritère, l'ensemble des partenaires ont décidé d'implanter la quai entre la voie ferrée et le parc relais, à l'Ouest de la voie ferrée, et au Sud de l'Avenue Charles de Gaulle, avec un accès depuis l'Esplanade des mobilités.

Decision d'ouverture de la concertation préalable au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle p.2/2

**SNCF GARES**




Schéma d'insertion de la halte

Les principales caractéristiques du quai, qui sera accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PSH), sont les suivantes :

- Longueur : 130 mètres ;
- Hauteur : 0,55 mètres ;
- Largeur : 2,50 mètres au minimum.

Il est prévu de mettre en œuvre l'ensemble des équipements nécessaires au bon fonctionnement de la halte, de garantir la sécurité et d'assurer un confort aux voyageurs.

#### AVIS DU PUBLIC

L'avis du public est notamment sollicité vis-à-vis des éléments suivants :

- Les équipements prévus dans le cadre de la halte ferroviaire ;
- La localisation de ou des accès à la halte ferroviaire.

#### COUT

A l'issue des études préliminaires, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération se situe entre 4 et 5 M€<sub>2020</sub> HT.  
Cette opération est prévue d'être financée par l'ensemble des partenaires locaux à savoir l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise.

#### DELAI

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

- Phase d'avant-projet : du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- Phase projet : du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 ;
- Phase réalisation : démarrage des travaux début 2023 ;
- Mise en service : fin 2023.

Decision d'ouverture de la concertation préalable au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle p.3/2

**SNCF GARES**

### 2. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

#### CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions combinées des articles L.103-2 et suivants, et R103-1 et suivants, du code de l'urbanisme, le projet, ci-avant présenté, doit être soumis à concertation du public.

L'article R103-1 précise soumise à concertation préalable les travaux suivants : « la création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 € ».

#### OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de cette concertation sont :

- De partager et préciser le programme d'aménagements envisagé avec les acteurs et partenaires du projet, les habitants, les usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, les associations et toutes autres personnes concernées ;
- De permettre aux acteurs et partenaires du projet, aux habitants, aux usagers des transports ferroviaires et des transports en commun, aux associations et toutes autres personnes concernées d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions ;
- De recueillir l'avis du public vis-à-vis des équipements de la halte, et de la localisation de l' (ou des) accès à la halte, en tenant compte de l'expression des besoins.

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

#### MODALITES DE CONCERTATION


Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- Le dossier de concertation sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Il sera également consultable et téléchargeable sur la page internet dédiée au projet ;
- Un registre sera mis à disposition du public en mairie du Pont-de-Claix et au Centre social communal Jean Moulin. Les contributions pourront également être déposées sur la page internet dédiée au projet.

Decision d'ouverture de la concertation préalable au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle p.4/2

# ANNEXE 1 (2/2)

## DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE



**MESURES DE PUBLICITE**

Les mesures de publicité retenues pour l'information du public quant à la tenue de la concertation sont les suivantes :

- Un article dans la presse régionale quotidienne ;
- La distribution de flyers ;
- La mise en place d'affiches ;
- L'ouverture d'une page internet dédiée au projet.

**DUREE DE LA CONCERTATION**

La concertation débutera le 1<sup>er</sup> février 2021 et se déroulera jusqu'au 26 février 2021, à savoir une durée de quatre semaines ;


**BILAN DE LA CONCERTATION**

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions.  
Le bilan de la concertation sera consultable en mairie du Pont-de-Claix, au centre social communal Jean Moulin et sur la page internet dédiée au projet.

Décide d'engager la concertation préalable relative au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle.  
Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

A Paris, le 17 décembre 2020

La Directrice des Opérations et des  
Territoires de SNCF Gares & Connexions



Eliane BARBOSA

---

Décision d'ouverture de la concertation préalable au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle p.5/5



# ANNEXE 2

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DU « CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN »

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

- Avant d'engager de grands travaux très coûteux, il serait équitable de diminuer de 15% la taxe foncière des propriétaires occupants des appartements, comme vous l'avez fait pour les commerçants. Tout le monde s'en félicite!  
Votre taxe est un des plus élevés de la région.  
En plus, le métro collecte la taxe d'habitation qui vous est en partie reversée.

Ne construire plus de logements supérieurs à 4 étages - Un peu d'humanité dans vos constructions!

Faites du parc Simone Lagrange : 1,5 ha, un parc vert et non un immeuble dans ce parc.

Plantez, mettez des bancs, pour finir la partie près du parking.

Concernant votre projet de gare, pensez aux ombrotages, à cause des trains en gare qui ferment les curtains = pollution = bruit = nuisances!

Cordialement, [Signature]

Semaine  
du 1 au 5  
février

# ANNEXE 3 (1/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

SUIVI DE LA CONCERTATION			
Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
25.02.2020	<p>Il leur vous recevoir les arrêt de bus prolonger                      qui fait défaut au personnes de l'entourage                      cachier personnes âgées et d'autre personnes qui                      souhaitent en profiter et Ferrisri est au courant                      du problème peut-t.e résoudre au problème                      un très bel arrêt / 12 gare qui est l'est arrêt de                      bus à supprimer</p>		
...	que ça n'en fait		
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			
...			

# ANNEXE 3 (2/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

M<sup>r</sup> [REDACTED]  
38800 PONT de CLAIx

VILLE de PONT de CLAIx  
COURRIER RECU LE  
001021 10 FEV 2021

à M<sup>r</sup> Le Maire  
Christophe FERRARI  
San T.

Cab du Noise  
querne  
enquête  
publique


Habitant à proximité de la future gare SNCF de PONT de CLAIx nous soulevons le problème du bruit occasionné par les arrêts/démarrages des trains.

Nous souhaiterions qu'une protection acoustique soit envisagée lors des travaux d'aménagement

En espérant une suite favorable à notre demande.

Veuillez agréer M<sup>r</sup> le Maire mes salutations distinguées

PONT de CLAIx le 8 février 2021



# ANNEXE 3 (3/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

[Redacted]

55500 Pont de Claix      Moussem & Naone,

Ma question ne porte pas directement sur le PFT  
mais sur le devenir du parking - selon votre  
cours JJ a proximité de la gare actuelle -  
A-t-il vocation à des parcs ?  
Merci de votre réponse -  
Bonne nuit

[Redacted]

55500 Pont de Claix      Pont de Claix  
le 25 Fev 2023 à 15h

1<sup>er</sup> Question:  
- Lier avec le PFT ?  
- Gestion de la Sécurité et du Passage des trains de  
marchandise sur la gare. Présence obligatoire de  
Chemins sur la gare actuelle.

2<sup>es</sup> Questions:  
- Avenue Parking Relais ? Quelles nouvelles utilisations ?

3<sup>es</sup> Question:  
Quelles Présences humaines sur la Gare Multi-Modale  
pour : Informer, vente de Billet, Sécurité, etc.

4<sup>es</sup> Question:  
Avenue Arrivée Bus Marchandise liée avec la gare ?


# ANNEXE 3 (4/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

50e Edutis

en lien avec Edutis de la COMMUNE de Chevignies.

- Création arrêt site Tapinois avec Tabuy Relais
- L'ancienne voie Tapinois est équipée d'une entrée  
Surtout pour pouvoir servir à l'arrêt par le RLP  
de Marchaumont
- Réflexion et création GARE sur le site de "Politière"  
avec Parking/Relais.



# ANNEXE 3 (5/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

ENQUETE PUBLIQUE DEPLACEMENT GARE DE PONT DE CLAIX

Suite au déplacement de la gare SNCF de PONT de CLAIX et en tant que riverains du futur quai nous demandons qu'une protection acoustique soit installée .

En espérant que notre demande sera prise en considération

Salutations distinguées


- 111 [redacted] 88 cours [redacted] 38800 PT DE CLAIX
- 1e [redacted] 86 cours [redacted] 38800 le P<sup>l</sup> de claix
- 7 rue [redacted] 38800 Pont de CLAIX
- 4 [redacted] 84 Cours [redacted] 38800 Pont de claix
- 82 COURS SIMONE FAVIER
- 80 [redacted]

# ANNEXE 3 (6/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

**REÇU LE**  
24 FEV. 2021  
1367  
Service : Enquête Publique

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le 23/02  
ID : 039-21380083-20210222-00221\_006-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Séance du 22 février 2021,

L'an deux mil vingt et un, le 22 février à 18h00, le Conseil Municipal de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 15 février 2021

Présents : Florent CHOLAT, Pascale BERENDES, Pascal SOUCHE, Elise BRAUET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Gilles IMBERT, Sarah AFENDIKOW, Christine CAVARRETTA, Chloé DELMAS, Brigitte ORGANDÉ, Nathalie BARDON, Hubert COLLAVET.

Excusés : Pierre-Wein MENERON, Carole ANDRES (pouvoir à Florent CHOLAT).

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

**Délibération 2021-006 : Avis du conseil municipal sur le déplacement de la halte ferroviaire de la commune du Pont-De-Claix vers le pôle d'échanges multimodal « Pont-De-Claix – l'Etoile »**  
Rapporteur : Florent CHOLAT

*Afin Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;*

*Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;*

*Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au Se de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au Se de l'article L2111-9 du code des Transports ;*

*Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;*

*Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er octobre 2020 ;*

*Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;*

*Vu l'avis de la commission extra-municipale « Mobilités » de la commune de Champagnier.*

Le conseil municipal de Champagnier souhaite donner un avis très favorable au déplacement de la halte ferroviaire de Pont-de-Claix à Flottibulle. Dans la continuité de l'extension de la ligne de tramway A vers Pont-de-Claix « L'étoile » dans le quartier des Minotiers, l'installation de la halte ferroviaire s'inscrit dans un projet urbain d'importance pour notre agglomération.


Cette halte ferroviaire devant notamment permettre le report modal, une attention toute particulière devra être portée aux mobilités actives pour :

- La réalisation de stationnements VAE sécurisés ;
- Le franchissement des voies à vélo depuis l'arrêt de tramway Pont-de-Claix « L'étoile » ;
- La sécurité du franchissement du passage à niveau sur l'avenue Charles De Gaulle ;
- Les possibilités de stationnement automobile à l'Est de la halte ferroviaire ;
- Les cheminements cycles sécurisés, notamment depuis le plateau de Champagnier.

Commune de Champagnier – Place de l'église 38020 Champagnier – 06 76 90 06 83 – [mairie@champagnier.fr](mailto:mairie@champagnier.fr) Page 3 sur 2

# ANNEXE 3 (7/7)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES DANS LE REGISTRE PAPIER DE LA « MAIRIE »

Envoyé en préfecture le 23/02/2021  
Reçu en préfecture le 23/02/2021  
Affiché le   
ID : 036-21380085-20210223-D0321\_066-CE

Le conseil municipal de Champagnier souhaite également souligner l'importance de l'installation d'une halte ferroviaire à proximité de la ZAC du Saut du Moine dans le cadre du projet de service express métropolitain (SEM) inscrit au PDU 2030.

Cette localisation devant :

- Favoriser l'usage des transports en commun pour les 800 à 1000 emplois présents sur la Zac du Saut du Moine d'ici 2030 ;
- Accroître l'attractivité du parc Industriel Sud ;
- Favoriser un report modal vers le train pour les usagers de la RN85 arrivant des Compliers, du plateau de la Matheysine et de la vallée de la Romanche ;
- Limiter le trafic routier et la congestion de la RN85, notamment en zones de risques de PPRT ;
- Offrir une implantation d'une halte ferroviaire en dehors des zones couvertes par les PPRT des plateformes chimiques de Jarrie et de Pont de Claix.





Figure 1: Plan de localisation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de halte ferroviaire sous réserve de la prise en compte des remarques émises ci-dessus.

**Modalités de vote :**  
POUR à l'unanimité

*Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Le maire,  
Florent CHOLAT



Commune de Champagnier – Place de l'église 33800 Champagnier – 04 76 98 05 83 – [mairie@champagnier.fr](mailto:mairie@champagnier.fr) Page 2 sur 2



# ANNEXE 4 (1/9)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Bonjour,

J'espère vraiment que ce projet de halte ferroviaire se fera pour désenclaver le sud grenoble. Habitant vers vif et travaillant vers l'hôpital sud, je manque de moyen de transport collectif cohérent (qui veut faire 1h30 de bus aller par jour avec 2 changements?).

J'espère bien sûr que cette halte se fera rapidement et en pensant aux vélos, que ce soit pour du stationnement sécurisé, en nombre (box?) et également des arceaux en nombre, ou pour le cheminement (sans escalier à monté ou ascenseur tout petit).

---

Bonjour

Gare en face de Flottibulle .

Cordialement

---

Le projet proposé est cohérent avec les actions déjà entreprises dans le secteur, et la volonté de mettre en place un RER sur ce tronçon. Cette halte peut aussi devenir un nouveau point d'entrée sur la métropole pour décharger la gare de Grenoble. Maintenant, espérons que cela se fasse dans les temps !

---

Super projet, en espérant qu'il y'aura une grande fréquence de train pour que cela soit utile.

---

Bonjour,

Merci pour cette opportunité de contribuer au projet. Je souhaitais seulement proposer la mise en place d'écrans sur les quais de la gare, et sur lesquels on aurait accès aux horaires de voyage des différents mode de transport présents dans le PEM (e.g. horaire de passage du prochain tram, bus, ...)

Bien cordialement,

---

Bonjour

Grand habitué des transports en communs et gérant une association de 5000 membres dans la région grenobloise, mon avis personnel est que de créer une halte à l'emplacement de l'étoile est une excellente idée pour connecter le réseau de transports en communs. Hélas malgré la faible fréquentation de la gare de pont de claix, je ne vois que cette solution pour rentabiliser cette gare situé sur la ligne des alpes. Bonne journée

# ANNEXE 4 (2/9)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Je pense que déplacer la gare de pont de claix à L'étoile est une bonne idée pour diversifier et fluidifier le trafic. Habitant à Vizille et travaillant sur Grenoble, cela permettra de renforcer les correspondances entre la ligne de tram A, la ligne Express 3 et le TER. Je pense que personnellement je gagnerai un temps considérable.

---

Entièrement pour ce déplacement de gare qui permettra des échanges facilités entre le train, le tram, les bus et les autocars Transisère.

Il me semble qu'il faut en même temps s'assurer que la desserte de la gare sera suffisante (pour que le rôle de cette nouvelle gare ne reste pas anecdotique) et que des mesures conservatoires soient prises pour un éventuel doublement de la voie à cet endroit à l'avenir.

---

Habitante d'Echirolles, j'aime me balader à pied jusqu'à Pont de Claix. S'il vous plaît, ne mettez pas trop de béton et plantez beaucoup d'arbres et arbustes. Merci pour tout ce que vous faites!!

---

Bonjour,

1 Je demande qu'une station solaire pour la recharge des batteries des vélos à A.E soit installée.

2 Je déplore : quand on vient de Echirolles en vélo, il n'y a pas de piste cyclable pour traverser les voies pour aller vers le cours St André. L'ascenseur ne permet pas de faire rentrer un vélo équipé de roues de 28 pouces de diamètre. Ensuite les abords de cet ascenseur sont parfois occupés par des jeunes qui doivent faire du trafic de certaines matières !? ce qui n'encourage pas à prendre l'ascenseur.

---

Oui au RER intermodal métropolitain et régional...

---

Je me rend à la gare ferroviaire avec mon vélo personnel ayant une valeur pécuniaire. Je serai donc intéressé pour savoir qu'il existe un espace sécurisé de dépôt de mon vélo sur cette halte.

---

Projet en parfaite cohérence avec l'obligation de repenser les différents modes de déplacements dans l'agglomération grenobloise.

Nous devons conserver la gare de Pont de Claix là où elle se situe actuellement. Je m'oppose entièrement à son déplacement ailleurs! Elle fait partie du patrimoine ferroviaire, du territoire sud grenoblois, industriel et touristique des anciens cantons de Pont de Claix et de Vif. Je vous rappelle qu'elle permet aux habitants des communes

environnantes , qu'ils soient piétons ou encore usagers du TAG et de Transisère de se rendre rapidement sans souci à Grenoble ou à Gap.

---

## ANNEXE 4 (3/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Le projet est judicieux et correspond aux nécessités de mailler et diversifier les différents modes de transport. J'espère la ponctualité de la SNCF....;et une adaptation du nombre de trains ou de navettes -banlieues au développement des usages..  
Je suis favorable au projet MD habitant d'Eybens.

---

Il n'y auras plus de départ ni d'arrivé de la gare de pont de claix??  
Tout ce fera à partir du terminus tram à 2 km en plain un air sans abris??  
Un terminus qui ne trafique pas beaucoup  
Pourquoi pas ?? Si ça augmente le possibilités des liaisons

---

je trouve positif votre démarche.  
La photo; Est-ce Becton Dickinson la grosse usine?  
Dès à présent, corollaire du sujet, permettre à la ligne 16 de desservir le terminus actuel de la ligne A à Floctibule.  
Cordialement

---

Quel est l'analyse du trajet à effectuer par les piétons sortant du tramway A (à son terminus) qui veulent rejoindre le quai de cette halte ferroviaire, et vice-versa (passagers de train allant vers le tramway)? Quelle analyse de risque des accidents sur les escaliers de la passerelle piétonne en cas des personnes très pressées qui changent d'un mode à l'autre? (notamment pour les personnes qui sortent du tramway et voient le train à quai...) Et également en cas de la panne d'ascenseur? Quelles analyses des potentiels "contournements" qui peuvent être organisés par les piétons eux-mêmes de manière afin de réaliser "des trajets à plat" (pour éviter la passerelle qui rendre l'accès plus long et fastidieux entre le tramway et le train)? Quelles analyses des usages des lieux et trajets des cyclistes (don le temps nécessaire) : des passagers train qui ressortent, prennent leur trottinette / vélo pliable / vélo stationné dans l'espace PME et veulent repartir par l'Avenue Charles de Gaulle?

---

Très bonne initiative, dommage que cet aménagement n'ait pas été prévu en même temps que la création du terminus "Étoile" du Tram.

---

La disparition de la halte ferroviaire du centre ancien sera aussi une perte d'un moyen de déplacement important pour les habitants du centre-ville et sans doute une baisse de la fréquentation et de l'animation de celle-ci.  
Peut-on au moins espérer une liaison bus fréquente avec le PEM ?

---

## ANNEXE 4 (4/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Le déplacement de la gare va certes la rapprocher du tram actuel A mais à mon avis freinera son utilisation par toutes les personnes venant de Claix et environ et venant pour l'instant à vélo jusqu'à la gare. Placée ici elle ne désenclave pas les centre de Claix et de Pont-de-Claix qui resteront finalement toujours aussi loin en temps du centre de Grenoble. N'aurait-il pas été envisageable de ne pas la déplacer et d'associer la gare actuelle au prolongement de la ligne E du tram tout le long du cours Saint-André ?  
Ou alors de conserver les deux arrêts pour que tout le sud de l'agglomération soit intégré à ce grand projet ?

---

Bonjour,

Forme de la concertation : je ne vois pas comment accéder aux contributions d'autres personnes ? Sur un registre papier, nous pouvons les consulter avant de donner son propre avis.

Le principe de la concertation préalable n'est pas seulement de relever des contributions personnelles, c'est aussi créer du débat, de la réflexion et de l'échange, normalement possible par le biais des registres papiers et des réunions publiques.

Votre plateforme aurait dû proposer la visualisation des propositions (anonymisées s'il le faut).

Ceci est un manque. S'il peut être encore résolu, ce serait un +.

Cdt

---

Bonjour,

Sur le fond du projet : rien à dire sur le projet en tant que tel. Vous décrivez bien les aménagements et services. Espérons juste qu'en 2023/24, ces services seront effectivement mis en place.

Votre encart "focus sur la desserte ferroviaire" est un peu faussé. Cette halte concerne les 2 trains de voyageurs qui s'arrêteront et non les 16 trains de fret qui passent déjà aujourd'hui.

On pourrait s'interroger sur l'opportunité du projet (j'emploie exprès ce terme, en lien avec les études ...). Il me semble que les trains vont en gare de Grenoble où l'on trouve toute l'intermodalité. Imagine t-on que les usagers venant de Monestier et autre gare vont plutôt aller sur le tram A et le bus 1/tram E ?

Je m'interroge sur la "rentabilité" de l'investissement pour aujourd'hui 1 train dans chaque sens. Quel est le projet à terme sur la ligne de Gap ? combien de trains susceptibles de s'arrêter et provenance des usagers ?

Il aurait été intéressant de connaître le nombre actuel de voyageurs de gare de PdC et dans les 2 trains. Donc le nombre réel de personnes susceptibles d'utiliser l'intermodalité. Sinon merci pour la qualité de présentation du dossier. Mais pour moi, il manque cette donnée plus large d'usage de ligne et de "transfert intermodal".  
Cdt

---

## ANNEXE 4 (5/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

souhait pour possibilité d'ouvrir un guichet de vente et renseignements.

---

Bonjour, j'habite à nouveau à Pont-de-Claix et habitant près de la gare, je la découvre. Pour moi, son emplacement est un atout pour la ville. Les visiteurs sont réjouis d'arriver par cet endroit et découvrir le centre-ville aménagé où il est agréable de se promener. Personnellement, son emplacement est très pratique pour moi (quelques mètres à vélo) et ce serait super qu'il y ait des trains plus souvent pour la liaison aller-retour Pont-de-Claix/Grenoble. Je ne réalise pas encore si c'est une ligne très fréquentée et s'il serait intéressant d'investir et développer des lignes plus régulières. Je reste curieuse des retours pour cette concertation. Cordialement et merci,

---

Je me permets de recontribuer car j'ai l'impression que m'a première contribution n'a pas été enregistrée.

Je crains que le fait de déplacer la gare n'exclue les gens venant du Sud de l'agglomération (Claix voire Vizille). Serait-il envisageable de faire deux arrêts (l'actuel et celui de l'étoile) ?

Si un seul arrêt est préférable, l'Etoile étant déjà desservi par le Tram A et les bus, pourquoi rapprocher la gare ?

Si le Tram E n'est pas prolongé, tout le sud de l'agglomération resterait vraiment moins desservi (ni tram, ni gare SNCF).

---

Concernant le quai de cette gare, le choix du côté sud-ouest me paraît effectivement le meilleur entre les trois. Je voudrais quand même suggérer qu'un quai à l'est en plus du quai ouest pourrait représenter un plus pour les voyageurs arrivant ou partant vers l'est en tram. Cela leur éviterait de devoir traverser vers l'ouest par la passerelle. Côté SNCF, cela bien sûr voudrait dire un chargement / déchargement des deux côtés du train, une situation plus complexe à gérer, mais avec les outils d'aujourd'hui, ce n'est plus du tout impossible. Il y a peut-être d'autres plus d'avoir ce 2ème quai à plus long terme. Quant à la présence des canalisations de transport de matières dangereuses, évidemment, il faudrait surmonter l'obstacle.

---

Ce projet n'évoque pas la suppression de postes de travail, or cela semble évident puisque l'on passe d'une gare avec quelques personnels à une halte ferroviaire sans personnel. Ce projet ne réduira pas les temps de transport. Depuis les nouvelles lignes (bus et tram) pour se rendre à la gare de Grenoble, les temps n'ont pas été réduits. Si le nouveau dispositif n'assure pas des horaires plus attractifs que lorsque l'arrêt était à la gare de Pont de Claix, il ne sera d'aucun intérêt.

---

## ANNEXE 4 (6/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Il faut conserver la possibilité de faire un arrêt commercial au niveau de la gare actuelle ceci de manière ponctuelle, s'il y a impossibilité de faire l'arrêt à cette halte. De plus, des croisements sont effectués à la gare actuelle, de manière exceptionnelle, quand il y a un retard. Quand sera-t'il plus tard?

---

Le déplacement de la gare ferroviaire de Pont de Claix au p+em l'étoile est une bonne idée : plus accessible, permet de relier Grenoble rapidement. Il manque des infos sur l'accès au parking vélos fermé pour que ce soit parfait.

---

Les travaux d'aménagement de la voirie suite à la création du terminus tram donnent désormais lieu à d'important bouchon lors de la fermeture du passage à niveau au moment du passage des trains.

Les trains marchandises démarrant de la plateforme chimique, de part leur extrême lenteur, engendrent une fermeture très longue des passages à niveau rue Lavoisier et surtout avenue De Gaulle. Fréquemment, sur cette dernière avenue, les bouchons remontent jusqu'aux commerces, au delà de la rue Mounier.

Le positionnement de la gare directement accolée au passage à niveau de l'avenue De Gaulle ajoutera encore un peu plus d'encombrement du fait du ralentissement ou du redémarrage des trains en gare et, tant que les trains seront à l'arrêt en gare, le passage à niveau restera fermé durant encore plus de temps.

Ce système existe déjà à Gières et la gare située à proximité du passage à niveau de la rue de l'Isère provoque des bouchons très importants aux heures de pointes (entre 8h et 8h20, le passage à niveau est actionné 3x et est en position fermée 10 minutes sur les 20min de cette période.

La positionnement de ce passage à niveau et l'enclavement de la ville de Gières et similaire à celles du quartier Gringalet, la circulation étant encore plus importante sur cette zone limitrophe Pont de Claix / Échirolles et le sera d'avantage lorsque les zones actuellement en construction seront terminées !!

une très mauvaise nouvelle pour les habitants de ce quartier en quelques sortes.

Usager quotidien (jours ouvrés) de la ligne Grenoble-GAP depuis presque quinze ans, je m'arrête depuis 9 ans à la Pont-de-Claix en venant du Trièves. Je suis impatient que le projet vienne à bout, et déplore que ce ne soit qu'en 2023. Cela fait déjà quelques années que j'en entends parler, et même le carrefour de transports en communs de l'Etoile a vu le jour, le tram E et les trains ne sont pas encore au rdv. C'est bien dommage, et ce d'autant plus que les travaux d'autoroute A 480 et bientôt la rénovation du carrefour routier du Rondeau créent chaque sans nul doute bouchons, pollutions, et surtout gens en colère. Pour une politique écocytoyenne, l'attente alourdit la facture.

---

## ANNEXE 4 (7/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er octobre 2020;

Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

Vu l'avis de la commission extra-municipale « Mobilités » de la commune de Champagnier.

Le conseil municipal de Champagnier souhaite donner un avis très favorable au déplacement de la halte ferroviaire de Pont-de-Claix à Flottibulle. Dans la continuité de l'extension de la ligne de tramway A vers Pont-de-Claix « L'étoile » dans le quartier des Minotiers, l'installation de la halte ferroviaire s'inscrit dans un projet urbain d'importance pour notre agglomération.

Cette halte ferroviaire devant notamment permettre le report modal, une attention toute particulière devra être portée aux mobilités actives pour :

- La réalisation de stationnements VAE sécurisés ;
- Le franchissement des voies à vélo depuis l'arrêt de tramway Pont-de-Claix « L'étoile » ;
- La sécurité du franchissement du passage à niveau sur l'avenue Charles De Gaulle ;
- Les possibilités de stationnement automobile à l'Est de la halte ferroviaire ;
- Les cheminements cycles sécurisés, notamment depuis le plateau de Champagnier.

Le conseil municipal de Champagnier souhaite également souligner l'importance d'une étude préalable à l'installation d'une halte ferroviaire à proximité de la ZAC du Saut du Moine dans le cadre du projet de service express métropolitain (SEM) inscrit au PDU 2030. Cette localisation devant :

- Favoriser l'usage des transports en commun pour les 800 à 1000 emplois présents sur la Zac du Saut du Moine d'ici 2030 ;
- Accroître l'attractivité du parc industriel Sud ;
- Favoriser un report modal vers le train pour les usagers de la RN85 arrivant des Commiers, du plateau de la Matheysine et de la vallée de la Romanche ;
- Limiter le trafic routier et la congestion de la RN85, notamment en zones de risques du PPRT ;
- Offrir une implantation d'une halte ferroviaire en dehors des zones couvertes par les PPRT des plateformes chimiques de Jarrie et de Pont de Claix.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de halte ferroviaire sous réserve de la prise en compte des remarques émises ci-dessus.

---

## ANNEXE 4 (8/9)

### CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Je suis ravie du nouveau terminus au niveau du Tram.  
Il serait vraiment judicieux et pratique de déplacer la halte ferroviaire au niveau de ce secteur, qui nous permettrait de se déplacer sans voiture dans toutes les occasions.

---

J'en serais ravie qu'une halte ferroviaire soit construite.  
Cela serait beaucoup plus simple en terme de voyage car la halte au niveau qu'elle est actuellement est très cachée, enfin surtout elle n'est pas sur le cour Saint-André où il serait plus simple de la trouver.  
Pour des étrangers et même pour nous en tant qu'habitant elle serait plus accessible.  
Merci de votre lecture.

---

Toute réflexion sur le ferroviaire grenoblois doit partir d'un projet ambitieux et prioritaire: réaliser 3 liaisons type "RER" entre les 3 branches du "Y", supprimant son statut de "terminus" à la gare de Grenoble : MOIRANS-CROLLES / CROLLES-VIZILLE / VIZILLE-MOIRANS.  
La branche "sud" est aujourd'hui la moins bien lotie en terme d'infrastructure existante donc de possibilité de développement du trafic voyageur.  
Un projet déjà ancien de "train-tram" (ou "tram-train" ?) vers Vizille semble ne devoir jamais se concrétiser.  
Quand Grenoble Alpes Métropole va-t-elle prendre à bras-le-corps l'impératif dicté par la situation déplorable des déplacements routiers dans l'ensemble du bassin ?

---



# ANNEXE 4 (9/9)

## CONTRIBUTIONS RECUEILLIES SUR INTERNET

Bonjour,

vous trouverez ci-dessous et sur le lien <https://www.adtc-grenoble.org/wp-content/uploads/2021/02/contribution-ADTC-concertation-deplacement-halte-ferroviaire-PontdeClaix.pdf> la contribution de l'association ADTC - Se déplacer autrement, association de piétons, cyclistes et usagers des transports en commun de la région grenobloise au projet de déplacement de la halte ferroviaire de Pont de Claix

Contribution de l'ADTC – Se déplacer autrement –

à la concertation sur le déplacement de la halte ferroviaire voyageurs de Pont-de-Claix

Le projet prévoit le déplacement de la halte de Pont-de-Claix, 1,2 Km plus au Nord de la halte actuelle à hauteur du pôle d'échanges de Pont-de-Claix, l'Etoile.

L'ADTC soutient ce projet indispensable au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (desserte ferroviaire du Sud Grenoblois, correspondances facilitées avec d'autres modes de transports : le Tram A, les lignes Chrono C2, Proximo 25 et Transisère Express 3, la présence d'un parking relais, d'un parking vélos et d'une ChronoVélo)

La Halte ferroviaire

Le projet prévoit la création d'un quai positionnée au « Sud-Ouest » du passage à niveau, le long du parking relais. Long de 150 mètres, il peut accueillir sans difficultés deux rames d'Autorail Grande Capacité (140m).

L'ensemble des équipements de la halte ferroviaire ont bien été identifiés. L'ADTC demande à ce qu'un valideur TAG soit également installé à côté du composteur/valideur SNCF.

L'ADTC regrette la présence d'un seul accès au quai et demande la réalisation d'un second accès au quai, depuis la partie Sud du Parking Relais (accompagné d'un écran des prochains départs, de valideurs TAG et SNCF).

Les impacts sur les passages à niveaux voisins

L'ADTC émet un point de vigilance sur les impacts des arrêts voyageurs en gare notamment sur le passage à niveau n°5 (avenue Auguste Ferrier à Echirrolles, concerné par la ligne Proximo 16).

De plus, il est annoncé dans le dossier de concertation qu'une définition pour la sécurisation des passages à niveau de l'avenue Auguste Ferrier (PN5) et de la rue Lavoisier (PN7) et de leur planning de mises en œuvre, sont en cours de définition. L'ADTC demande des précisions sur ces travaux, et leurs impacts sur les traversées des transports en commun, piétonnes et cycles, regrettant une nouvelle fois, le choix d'une réduction de la largeur de la chaussée au niveau du PN6 (pour empêcher les piétons d'utiliser les pistes cyclables pour traverser le passage à niveau) mettant les cyclistes en insécurité car obligés de circuler avec les véhicules motorisés.

Vous trouverez sur le lien <https://www.adtc-grenoble.org/wp-content/uploads/2021/02/contribution-ADTC-concertation-deplacement-halte-ferroviaire-PontdeClaix.pdf> la contribution de l'association ADTC - Se déplacer autrement

# DECISION PORTANT APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

## Déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle

### La directrice des opérations et des territoires de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions à la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 1er octobre 2020 ;

Vu le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle visé au contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

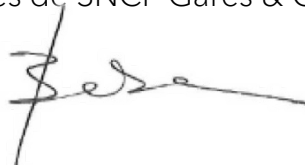
Vu la décision de la Directrice des Opérations et des Territoires de SNCF Gares & Connexions du 17 décembre 2020 portant organisation de la concertation sur le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle (38) ;

Vu la concertation tenue du 1<sup>er</sup> au 26 février 2021 sur le projet de déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle au titre des article L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

**Décide d'approuver le bilan de la concertation préalable sur le projet relatif au déplacement de la gare de Pont-de-Claix à Flottibulle, tel qu'annexé à la présente décision.**

A Paris, le 19 mai 2021

La Directrice des Opérations et des  
Territoires de SNCF Gares & Connexions



Eliane BARBOSA